

BI EST

Grand Est

ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE


**BANDE
RHÉNANE**
Pôle d'Équilibre Territorial et Rural


Plaine du Rhin
Communauté de Communes


**Pays
Rhénan**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Pacte Offensive Croissance Emploi (POCE)

Entre

la Région Grand Est

et

le PETR de la Bande Rhénane Nord

la communauté de communes de la Plaine du Rhin

la communauté de communes du Pays Rhénan

Les soussignés :

- ⇒ La Région Grand Est, sis 1 place Adrien Zeller, BP 91006 67070 Strasbourg Cedex, représentée par Monsieur Jean ROTTNER, Président de la Région GRAND EST, dûment habilité à signer la présente par décision n° du Conseil Régional du 15 décembre 2017,
 - ⇒ Le PETR de la Bande Rhénane Nord, représenté par Monsieur Denis HOMMEL, son Président, autorisé par une délibération du Comité Syndical à signer la présente, en date du 19 juin 2019
 - ⇒ La Communauté de Communes de la Plaine du Rhin, sis 3 rue Principale 67930 Beinheim, représentée par Monsieur Bernard HENTSCH, son Président, autorisé par une délibération du Conseil Communautaire à signer la présente, en date du 11 juillet 2019
 - ⇒ La Communauté de Communes du Pays Rhénan, sis 32, rue du Général de Gaulle 67410 Drusenheim, représentée par Monsieur Louis BECKER, son Président, autorisé par une délibération du Conseil Communautaire à signer la présente, en date du 8 juillet 2019
-
- Au vu de la délibération 17SP-849 relative à l'adoption du SRDEII du Grand Est par l'assemblée régionale
 - Au vu de l'arrêté préfectoral 2017/419 portant sur l'approbation du SRDEII de la Région Grand Est
 - Au vu des délibérations du 29 juin 2017 et suivantes relatives aux dispositifs d'aide issus du SRDEII de la Région Grand Est
 - Au vu de la délibération 17CP- 1961 du 15 décembre 2017 du Conseil Régional du Grand Est relative aux principes et modalités des Pactes Offensive Croissance Emploi
 - Au vu des délibérations n° 5A/2019 et n°5B/2019 du Syndicat du PETR de la Bande Rhénane Nord relative à la signature du Pacte Offensive Croissance Emploi le 19 juin 2019
 - Au vu de la délibération n° 11 de la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin relative à la signature du Pacte Offensive Croissance Emploi le 11 juillet 2019
 - Au vu de la délibération n° 2019-816ATE de la Communauté de Communes du Pays Rhénan relative à la signature du Pacte Offensive Croissance Emploi le 8 juillet 2019

Conviennent, dans le cadre du présent Pacte Offensive Croissance Emploi, des principes et engagements suivants :

PREAMBULE

Le SRDEII constitue une stratégie offensive, structurante, concernée et fédératrice de la Région pour répondre aux besoins des territoires et de leurs entreprises et relever les défis de la compétitivité, de la modernisation des outils de production, de l'emploi et de l'accroissement de la valeur ajoutée sur l'ensemble du Grand Est et de ses territoires.

La Région Grand Est, le PETR de la Bande Rhénane Nord, la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin, la Communauté de Communes du Pays Rhénan **décident d'agir ensemble** au service de cette ambition de **façon concertée et complémentaire**, et ce dans le cadre de leurs champs de compétences respectifs, dans le respect de la diversité des atouts territoriaux, et en tenant compte des missions dévolues à d'autres secteurs intervenant sur le territoire (chambres consulaires, opérateurs de la création reprise, agence régionale de l'innovation, agence d'attractivité....).

A cette fin, ils souscrivent un Pacte Offensive Croissance Emploi (POCE) sous forme d'un contrat de partenariat centré sur des **priorités à caractère économique** que le Groupement d'EPCI et la Région identifient ensemble, **en cohérence avec le SRDEII** et les politiques menées dans l'ensemble de la Région Grand Est, **au service d'un objectif de croissance, de compétitivité et d'emploi**.

Le POCE se base sur **les besoins et initiatives du territoire** en fonction de ses spécificités, ses atouts et potentiels.

Il obéit à une double finalité :

- il constitue **le lieu privilégié de dialogue, de co-construction et de coopération** entre les Communauté de Communes de de la Plaine du Rhin et du Pays Rhénan et la Région Grand Est sur le territoire du PETR de la Bande Rhénane Nord ;
- il identifie des **actions structurantes en termes de développement économique et d'innovation** qui vont être décisives pour l'avenir du territoire concerné et l'atteinte des objectifs définis dans le SRDEII.

A l'écoute des besoins des entreprises, la Région, le PETR de la Bande Rhénane Nord et les Communautés de Communes de la Plaine du Rhin et du Pays Rhénan œuvrent de concert pour :

- **assurer en matière d'économie et d'innovation la convergence et la complémentarité entre leurs actions ;**
- **partager les informations et rendre compte aux territoires des aides régionales aux entreprises et actions collectives ;**
- **susciter ensemble sur le territoire une dynamique de bonnes pratiques et un suivi interentreprises en partenariat avec d'autres intervenants dont les agences de développement économique.**

MODALITES GENERALES

1. Nature de la convention-cadre :

La présente convention-cadre fixe les principes de collaboration et les engagements réciproques ou complémentaires de la Région Grand Est, du PETR de la Bande Rhénane Nord, de la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin et de la Communauté de Communes du Pays Rhénan signataires dans le champ économique et dans le cadre du SRDEII. Elle est sans incidence financière en tant que telle.

Elle pourra être déclinée et complétée en tant que de besoin par des conventions spécifiques relatives aux projets et démarches qui y sont inscrits, et qui préciseront le cas échéant les engagements financiers et juridiques.

2. Durée de conventionnement :

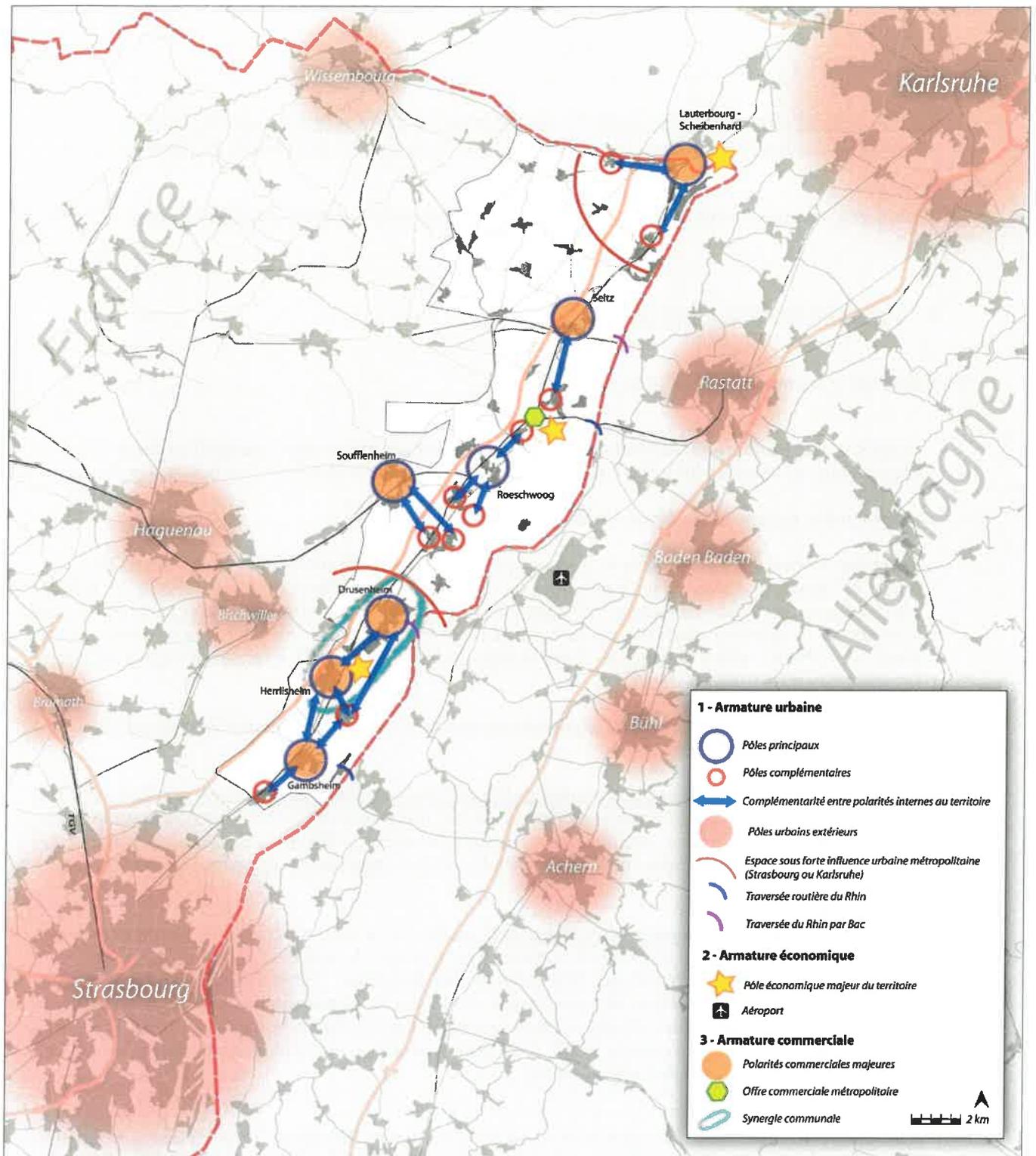
Le POCE est signé pour une durée allant jusqu'au 31/12/2021. Il est révisable en cours de contractualisation si la conjoncture territoriale ou économique le justifie.

3. Partenaires signataires et bénéficiaires :

Le POCE est signé entre le PETR de la Bande Rhénane Nord, la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin, la Communauté de Communes du Pays Rhénan et la Région Grand Est sur des bases volontaires en mutualisant ainsi leurs réflexions et leurs projets.

Le PETR a souhaité construire le POCE et s'engager dans un POCE avec la Région Grand Est, en relation étroite avec les deux EPCI membres.

Le PETR pourra envisager des actions communes, des conventions particulières ou des conventions d'application du POCE sur le plan territorial ou transfrontalier. Cela pourra se faire en direction des territoires voisins (Alsace du Nord, Eurométropole). Cela pourra également se faire dans le cadre d'une coopération transfrontalière renforcée : coopération dans l'aire métropolitaine jusqu'à la technoRégion de Karlsruhe, instauration d'une zone économique franco-allemande dotée de règles communes, rapprochement des systèmes éducatifs, ... conformément au traité d'Aix-la-Chapelle (2019).



Source : SCoT de la Bande Rhénane Nord ; DOO ; 2013

4. Articulation des différents contrats de partenariat et de stratégie entre l'Etat, la Région Grand Est, les Communautés de Communes de la Plaine du Rhin et du Pays Rhénan :

La Communauté de Communes du Pays Rhénan a signé un contrat de ruralité avec l'Etat en 2017.

5. Principes de fonctionnement et d'éligibilité :

Le POCE est un contrat de partenariat qui vise à :

- **répondre aux besoins du territoire en s'appuyant sur un diagnostic réactualisé** de la situation économique du territoire en termes de profil et de besoins, et un état des lieux des équipements ;
- **valoriser les atouts et la valeur ajoutée du territoire ;**
- **optimiser l'offre d'équipements et de service aux entreprises** des territoires du Grand Est ;
Ainsi, en matière d'immobilier d'entreprises, compétence de plein droit de l'EPCI, la Région accompagne de façon ponctuelle et limitée l'EPCI dans le cadre de la réalisation de projets immobiliers ou fonciers dès lors que le caractère fondamentalement structurant est avéré, que le besoin est effectif, qu'il y a carence d'intervention privée et que l'EPCI intervienne également dans l'investissement.
- **maximiser ensemble l'effet-levier commun** au service de l'économie et de l'innovation territoriale en précisant les contreparties :
 - **prioritairement dans le cadre des politiques régionales d'intervention** issues du SRDEII ou d'autres politiques régionales connexes (ex. projet touristique à retombées économiques, friches-AMI économie circulaire etc... ou dans le cadre du Pacte de ruralité) (*cf. annexe*), les EPCI pouvant abonder un dispositif d'intervention régional ou le compléter sur une autre « assiette » ;
 - **ou exceptionnellement hors dispositif** quand il y a lieu, au titre d'un projet structurant, prioritaire au regard des enjeux économiques d'avenir du territoire, à l'intérêt démontré pour l'emploi et le développement économique des territoires, compatible avec les orientations stratégiques du SRDEII, et pour lequel l'EPCI ou le Groupement souhaite s'engager en mobilisant des moyens (fonds propres, autres) et sollicite la Région (une opération peut être affichée et valorisée dans le POCE sans faire l'objet d'un co-financement mais d'une aide en ingénierie, d'un conseil spécialisé etc.).
- **permettre aux Communautés de Communes de la Plaine du Rhin et du Pays Rhénan d'octroyer des aides directes aux entreprises ou aux accompagnateurs d'entreprises en complément d'aides ou régimes définis par la Région au titre du SRDEII**, dans le cadre de conventions financières spécifiques qui sécurisent ses actes.

Sur cette base, la Région Grand Est, le PETR de la Bande Rhénane Nord et les Communautés de Communes de la Plaine du Rhin et du Pays Rhénan s'engagent autour des enjeux du territoire et des trois volets suivants.

LES ENJEUX DU TERRITOIRE

Le diagnostic synthétique du territoire constitue le socle du POCE et un gage de priorisation pertinente des actions.

Il reprend les orientations du SCoT de la Bande Rhénane Nord.

UNE HISTOIRE DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE QUI A FORGE SON IDENTITE

Le voisinage immédiat du Rhin et les aléas liés aux inondations et à la navigation fluviale ont forgé le vécu commun des habitants du territoire et des forces vives du territoire. Les politiques de délaissement militaire volontaire et les politiques successives de glacis en ont fait un secteur dépendant essentiellement de l'agriculture, de l'exploitation forestière et de la pêche. Au cours des 19^{ème} et 20^{ème} siècle, la Bande Rhénane Nord est un secteur considéré comme l'un des plus pauvres en Alsace.

Après les destructions massives liées à la 2^{ème} guerre mondiale, **l'ère industrielle a engendré l'implantation de zones portuaires et de grandes entreprises liées au Rhin** se sont installées. De nombreuses gravières ont permis des accès de chargement directement sur le Rhin. Dès les années 1970 deux grandes retenues d'eau ont complété l'aménagement du Rhin permettant à la bande rhénane de disposer de deux ouvrages hydrauliques répondant (si on les amène au niveau local) aux objectifs 2020 en matière d'énergie renouvelable. Les passages sur le Rhin, sous forme de ponts ou de bacs, permettent le transit quotidien de nombreux véhicules entre la France et l'Allemagne.

Depuis les années 1980, le territoire se trouve dans la péri-urbanité de Strasbourg et de Karlsruhe avec la montée en puissance de centres économiques allemands structurants (Aéroport de Baden-Baden) et l'influence de Karlsruhe. Ce positionnement conjugué à un développement rapide sur une période courte a fait que la bande rhénane a été **la première, à ce moment-là, à contractualiser des documents d'urbanisme dans trois schémas successifs**. C'est ainsi que s'est forgé le sigle des 3R : rail, route, Rhin qui a permis le décloisonnement du territoire.

A présent, la Bande Rhénane Nord se doit de poursuivre une **démarche vertueuse** dans les domaines suivants : la mobilité, l'attractivité et les grands équipements, le développement économique, commercial et le Rhin, le tourisme, la culture et l'environnement.

Dans ces conditions, le territoire possède des **arguments forts pour accueillir de nouvelles activités**. Parfaitement équipé pour contribuer au rayonnement à 360°, il a l'opportunité d'être un maillon fort du développement de l'ensemble de l'Alsace.

Il n'y a pas de dispositif de formation sur le territoire (lycée), notamment professionnel, sur le territoire alors que les entreprises ont des besoins. Le lycée professionnel est inscrit dans le SCOT et il serait même judicieux d'avoir un **lycée transfrontalier et bilingue ou tout autre format d'enseignement adapté aux besoins des entreprises**. Ceci d'autant plus que depuis deux ans, des apprentissages sont possibles en Allemagne avec un enseignement théorique en France ou que les réformes de la formation facilitent la création d'écoles ou de formations qualifiantes ou certifiantes au sein même des entreprises.

Pour ce qui est de l'environnement, le territoire est assis sur une grande réserve d'eau, la nappe phréatique qu'il faudrait préserver et dispose de forts enjeux en terme de biodiversité, de corridors et de risques (aléas inondations) qui sont à prendre en considération et **nécessitent un accompagnement adapté pour lever les inquiétudes des entreprises** pour leurs extensions ou pour les nouveaux projets d'implantation.

UNE SITUATION GEOGRAPHIQUE DANS L'AIRE METROPOLITAINE ENTRE DEUX METROPOLES

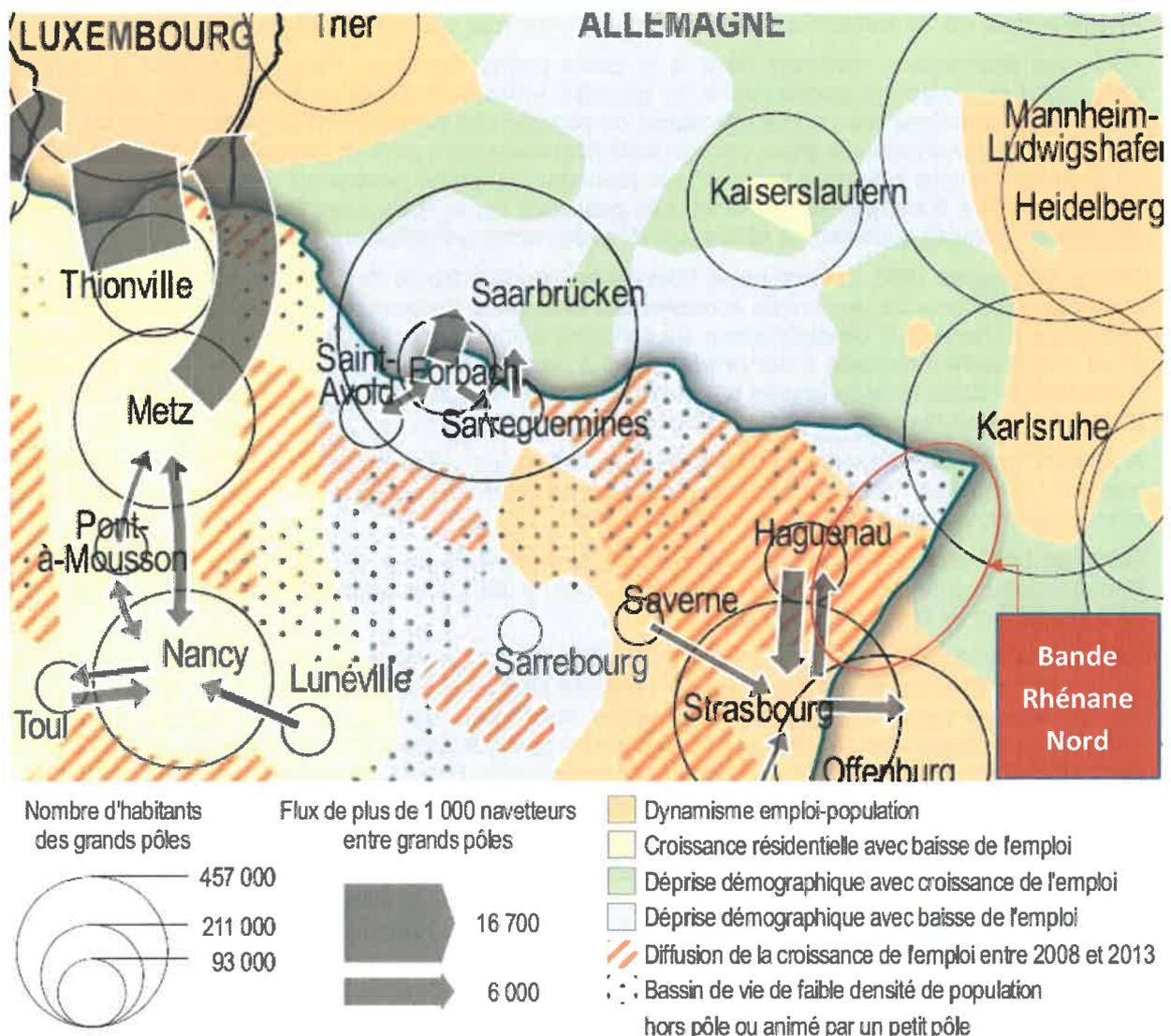
La Bande Rhénane Nord est située au Nord – Est de la Région Grand Est à la frontière avec l'Allemagne. Le territoire constitue un espace à dominante rurale à proximité de secteurs très urbanisés au Sud (métropole de Strasbourg), à l'Ouest (secteur d'Haguenau) et au Nord (métropole de Karlsruhe). Cette situation explique son caractère multipolaire. Les échanges avec les territoires limitrophes sont nombreux. Les échanges Nord-Sud sont importants en raison de l'organisation Nord-Sud des moyens de transports : **les « trois R »** (le Rail, le Rhin et la Route) et de **l'aire métropolitaine entre Strasbourg et Karlsruhe**.

La Bande Rhénane Nord est structurée par l'A35 orientée Nord-Sud et un réseau de voiries départementales Est-Ouest. Le territoire est accessible par les autoroutes A4 puis l'A35. Il est situé à moins d'une demi-heure de la gare TGV de Strasbourg et des aéroports de Strasbourg et Karlsruhe. Il doit prendre en compte les spécificités du territoire qui ont induits différentes politiques d'aménagement :

- une localisation sur un axe important de développement et d'échanges entre Strasbourg et Karlsruhe. Cette localisation pose des enjeux d'aménagement à **différentes échelles : régionales et transfrontalières** ;
- un territoire engagé au sein de **démarches de coopération (Rhin Supérieur)**.

Sa situation au cœur de l'espace PAMINA (l'un des espaces de coopération du Rhin Supérieur) implique que des politiques soient initiées sur ces différents espaces, portées par différents acteurs.

Ces démarches doivent permettre des échanges du PETR de la Bande Rhénane Nord avec les territoires limitrophes afin de rechercher une coordination des politiques économiques et une adaptation aux enjeux à l'échelle de l'Alsace du Nord et des bassins d'emploi de Haguenau et de Wissembourg.



© Les contributeurs OpenStreetMap - Insee 2016

Sources : Insee, Estel 2008 et 2013, recensements de la population 2008 et 2013 ; Eurostat ; OFS (Office fédéral de la statistique suisse)

Ainsi, la Bande Rhénane Nord possède, de par son positionnement géographique, de nombreux atouts favorables à son développement économique dans un environnement dynamique.

En effet, elle est ainsi à proximité de 2 capitales régionales ce qui lui permet de bénéficier de leur dynamisme ainsi que d'équipements et infrastructures de qualité. Les déplacements vers l'extérieur (pour divers motifs : le travail, les achats, les loisirs, la formation) et les trafics de transit (principalement sur l'A35) sont nombreux notamment au sein du territoire de l'Alsace du Nord. Au niveau régional, la

métropole de Strasbourg (560 habitants par km²) est attractive pour les services administratifs, les études supérieures, l'emploi, les services aux entreprises, les commerces de niveau métropolitain, la création artistique, etc. Au niveau de l'Alsace du Nord, trois pôles urbains sont également attractifs (offre urbaine, emplois, tourisme, lycées, équipements hospitaliers...) : à l'Ouest, les communes de Haguenau et Bischwiller ; au Nord, la commune de Wissembourg (près de 8000 habitants).

L'Allemagne exerce une forte attractivité, notamment en termes d'emplois, pour le territoire de la Bande Rhénane Nord :

- attractivité forte de Karlsruhe (près de 291 000 habitants : attractivité économique (emplois), commerciale, culturelle, de loisirs ;
- attractivité de Baden-Baden (54 800 habitants, station thermale renommée ; de Rastatt (47 600 habitants) dont le principal employeur est Daimler (production de Mercedes Classe A) avec 5 500 salariés : d'Achern (25 000 habitants).

PRINCIPAUX CHIFFRES DES ZONES D'EMPLOI DE HAGUENAU ET DE WISSEMBOURG

Zone d'emploi de Wissembourg

TABLEAU DE SYNTHÈSE

Indicateurs	BE de Wissembourg	Grand Est	Rang du BE en région*
Population du territoire (année 2015)			
Population	68 198	5 559 051	30 ^{ème}
Evolution annuelle moyenne de la population 2010-2015	-0,1 %	0,1 %	24 ^{ème}
Age moyen	42,4 ans	40,9 ans	10 ^{ème}
Densité de population	114,0 hab./km ²	96,8 hab./km ²	16 ^{ème}
Emploi (année 2015)			
Taux d'emploi	71,2 %	62,7 %	1 ^{er}
Age moyen	42,2 ans	41,2 ans	4 ^{ème}
Catégorie socio-professionnelle :			
Agric. exploitants, artisans, comm., chefs ent.	6,0 %	7,1 %	33 ^{ème}
Cadres, professions intellectuelles supérieures	9,2 %	13,7 %	27 ^{ème}
Professions intermédiaires	21,5 %	25,3 %	36 ^{ème}
Employés	26,7 %	28,7 %	35 ^{ème}
Ouvriers	36,7 %	25,2 %	1 ^{er}
Secteur d'activité :			
Agriculture	2,2 %	2,9 %	30 ^{ème}
Industrie	33,0 %	17,1 %	1 ^{er}
Commerce	13,5 %	13,1 %	16 ^{ème}
Construction	6,6 %	6,6 %	25 ^{ème}
Services	44,8 %	60,3 %	43 ^{ème}
Tissu économique (année 2017)			
Nombre de salariés	12 220	1 442 761	29 ^{ème}
Evolution sur 1 an	1,7 %	1,6 %	16 ^{ème}
Démographie des établissements :			
Taux de création	9,2 %	11,3 %	38 ^{ème}
Nombre de créations totales	315	37 543	36 ^{ème}
Evolution sur 4 ans	-17,8 %	-3,9 %	37 ^{ème}
Nombre de créations d'auto-entreprise	112	12 182	26 ^{ème}
Marché du travail (septembre 2018)			
Nombre de demandeurs d'emploi	3 964	463 477	38 ^{ème}
Evolution sur 1 an	-4,3 %	-1,6 %	39 ^{ème}
Evolution sur 5 ans	7,5 %	10,6 %	20 ^{ème}
Part de demandeurs d'emploi non qualifiés	64,7 %	60,6 %	17 ^{ème}
Formation (année 2015)			
Taux de scolarisation 15-24 ans	57,0 %	63,5 %	29 ^{ème}
Diplôme le plus élevé obtenu :			
Aucun diplôme, CEP, BEPC	28,6 %	30,9 %	31 ^{ème}
Diplôme supérieur	19,3 %	24,1 %	23 ^{ème}

* Le rang situe la position du bassin d'emploi de Wissembourg parmi les 43 territoires de la région Grand Est. Le rang 1 n'indique pas forcément la position la plus favorable (plus forte hausse du nombre de demandeurs d'emploi par exemple).

Zone d'emploi de Haguenau

TABLEAU DE SYNTHÈSE

Indicateurs	BE d'Haguenau	Grand Est	Rang du BE en région*
Population du territoire (année 2015)			
Population	134 613	5 559 051	11 ^{ème}
Evolution annuelle moyenne de la population 2010-2015	0,2 %	0,1 %	16 ^{ème}
Age moyen	41,1 ans	40,9 ans	30 ^{ème}
Densité de population	201,1 hab./km ²	96,8 hab./km ²	9 ^{ème}
Emploi (année 2015)			
Taux d'emploi	68,3 %	62,7 %	7 ^{ème}
Age moyen	41,0 ans	41,2 ans	35 ^{ème}
Catégorie socio-professionnelle :			
Agric. exploitants, artisans, comm., chefs ent.	5,7 %	7,1 %	36 ^{ème}
Cadres, professions intellectuelles supérieures	10,6 %	13,7 %	20 ^{ème}
Professions intermédiaires	24,2 %	25,3 %	21 ^{ème}
Employés	28,8 %	28,7 %	20 ^{ème}
Ouvriers	30,8 %	25,2 %	13 ^{ème}
Secteur d'activité :			
Agriculture	1,0 %	2,9 %	36 ^{ème}
Industrie	24,8 %	17,1 %	5 ^{ème}
Commerce	15,0 %	13,1 %	2 ^{ème}
Construction	7,6 %	6,6 %	12 ^{ème}
Services	51,6 %	60,3 %	38 ^{ème}
Tissu économique (année 2017)			
Nombre de salariés	39 004	1 442 761	10 ^{ème}
Evolution sur 1 an	1,9 %	1,6 %	15 ^{ème}
Démographie des établissements :			
Taux de création	9,9 %	11,3 %	28 ^{ème}
Nombre de créations totales	823	37 543	12 ^{ème}
Evolution sur 4 ans	-14,1 %	-3,9 %	31 ^{ème}
Nombre de créations d'auto-entreprise	251	12 182	12 ^{ème}
Marché du travail (septembre 2018)			
Nombre de demandeurs d'emploi	9 538	463 477	12 ^{ème}
Evolution sur 1 an	-2,9 %	-1,6 %	33 ^{ème}
Evolution sur 5 ans	11,7 %	10,6 %	16 ^{ème}
Part de demandeurs d'emploi non qualifiés	64,1 %	60,6 %	23 ^{ème}
Formation (année 2015)			
Taux de scolarisation 15-24 ans	54,3 %	63,5 %	39 ^{ème}
Diplôme le plus élevé obtenu :			
Aucun diplôme, CEP, BEPC	29,0 %	30,9 %	28 ^{ème}
Diplôme supérieur	20,8 %	24,1 %	20 ^{ème}

* Le rang situe la position du bassin d'emploi d'Haguenau parmi les 43 territoires de la région Grand Est. Le rang 1 n'indique pas forcément la position la plus favorable (plus forte hausse du nombre de demandeurs d'emploi par exemple).

Données EPCI de la Plaine du Rhin et du Pays Rhénan

	CC Plaine du Rhin	CC Pays Rhénan
Densité hab/km2 source INSEE	123	223
Nombre de ménages source INSEE	7853	14836
Population de moins de 20 ans source INSEE	4069	8362
Résidences principales construites avant 1990 source INSEE	4970	8900
Population des 15 – 64 ans source INSEE	12645	23789
Emploi Effectifs source URSSAF	3076	5681
Dont Effectifs industrie	1635	1714
Dont Effectifs construction	949	212
Actifs % source INSEE	79.9	79.6
Actifs en emploi % source INSEE	73.2	72.6
Chômeurs source INSEE	6.7	7.0
Taux de chômage des femmes source INSEE	10.3	9.4
Ouvriers Nombre source INSEE	4045	6009
Nombre d'emploi dans l'EPCI/pour 100 actifs résidant dans l'EPCI	65.3	63.4
Statut professionnel Evolution 2010 – 2015 source INSEE	Salariés en baisse non salariés en baisse	Salariés en baisse non salariés en hausse
Apprentissage - Nombre	191	386
Nombre d'entreprises source INSEE	742	1718
Dont industrie - construction	205	442
Dont services aux entreprises	157	363
Création d'entreprise individuelles 2017	39	109
Dont industrie - construction	7	8
Dont services aux entreprises	17	32

UN TERRITOIRE AVEC UN DYNAMISME DEMOGRAPHIQUE

Le territoire représente 312 km² pour une population totale de plus de 54 770 habitants. La densité de population dans la Bande Rhénane Nord s'établit à 169,1 habitants par km².

La population croît plus vite que dans le reste du département. Cette augmentation est plus importante pour la partie sud du territoire.

Le SCoT de la Bande Rhénane Nord intègre une perspective démographique d'environ 63 800 habitants sur 20 ans (soit de l'ordre de 11 000 habitants supplémentaires).

Cette perspective démographique est avancée en raison de la volonté politique de poursuivre un accueil de populations nouvelles dans le cadre d'un développement économique important (trois pôles économiques majeurs sont positionnés dans le SCoT).

Alors que la population a tendance à augmenter globalement, le nombre de ménages augmente progressivement. Cette évolution se traduit notamment par **l'augmentation de la part des personnes seules et de la part des familles monoparentales**, mais aussi par une décohabitation plus précoce (études courtes ou départ du foyer pour étudier). Face à ces évolutions socio-démographiques, **l'offre du territoire en termes d'équipements et de services s'est adaptée** à l'attraction et au maintien des populations jeunes et des populations actives. A contrario, face au poids des personnes de plus de 65 ans dans la population totale, **l'adaptation des services et l'accueil** de ces dernières constituent un enjeu pour les années à venir pour le territoire.

UN PARC DE LOGEMENTS A DIVERSIFIER / RENOVER

Le SCoT repose sur une accentuation du rythme de production de logements en lien avec le renforcement de l'attractivité économique programmée : **450 logements par an en moyenne**. Cette programmation répond à différents besoins, le « desserrement » des ménages, le renouvellement du parc, l'accueil de populations nouvelles (estimé à 235 logements par an en moyenne).

L'offre foncière programmée par le SCoT tient compte des objectifs en termes de diversification de la typologie des nouveaux logements (collectifs, individuels denses sur petite parcelle, maison en bande) et de la recherche d'une plus grande densité dans les opérations d'aménagement.

Le nombre total de logements sur le secteur des 2 EPCI est de l'ordre de 24 789 logements (données Insee). La part des logements vacants se porte est relativement faible. C'est dans ce sens que la Communauté de Communes du Pays Rhénan a engagé un contrat de ruralité et que des dispositifs tels que l'Espace Info Energie, les plateformes de rénovation énergétique ou encore les Plans Climat Air Energie sont développés.

DEPLACEMENTS ET MOBILITES, IMPACT DU GCO ET GRENELLE DES MOBILITES

Le territoire est situé sur l'axe de la dorsale Paris - Munich, et Milan Francfort (Nord-Sud) avec traversés par **l'autoroute A4 et sa prolongation** (axe Paris- Strasbourg - Karlsruhe).

La Bande Rhénane Nord bénéficie d'un bon réseau de déplacement : **les « 3 R » (Rhin, Rail, Route)**. Le territoire est desservi par l'A35, véritable colonne vertébrale de l'Alsace, permettant de rejoindre rapidement Strasbourg d'une part et Lauterbourg ou l'Allemagne (notamment Karlsruhe) d'autre part. Elle doit s'appuyer sur cet acquis pour organiser un développement économique ambitieux et bien irriguer le territoire.

A noter que contrairement à de nombreux tronçons, celui de l'A35 traversant le territoire est peu confronté aux problématiques d'embouteillages. Outre la route, le territoire est bordé par le Rhin, axe majeur de développement économique, qui dessert la ZAE de Drusenheim - Herrlisheim et le port de Lauterbourg (où se situe la plateforme départementale d'activités du Port de Lauterbourg) et l'Allemagne. Cette **multimodalité**, aussi parfois appelée les « trois R » (Rail, Rhin, Route) est non seulement un atout du territoire mais également pour les ZAE et notamment celle de Drusenheim-Herrlisheim en tant que tel, et pour le port de Lauterbourg... Enfin, le territoire bénéficie de la présence, à environ 30 kms, de l'aéroport de Baden-Baden (Baden Airpark) permettant notamment de relier, sans escale, de nombreuses villes européennes (Berlin, Barcelone, Londres, Rome).

Le territoire couvert va être impacté, de manière plus ou moins importante, par des projets se développant à proximité. Le premier d'entre eux est la construction du GCO (Grand Contournement Ouest) dont les travaux devraient s'achever en 2020-2021. Son tracé permettra aux véhicules d'éviter Strasbourg en étant déviés à partir de Vendenheim jusqu'à Innenheim. Au-delà de permettre de désengorger Strasbourg, ce tracé sera une véritable nouvelle route qui rendra la Bande Rhénane Nord encore plus facilement accessible pour les usagers en provenance du sud. Par ce biais, la mise en place du GCO peut être perçue comme une opportunité pour le territoire.

L'objectif est par conséquent de faciliter les échanges Nord-Sud et Est-Ouest aux échelons régional, national et international et pour cela il s'agit de s'appuyer sur des infrastructures majeures de déplacement traversant son territoire (A35, TER, Rhin) et une amélioration du maillage local (route, fer, liaisons interurbaines).

UNE ACCESSIBILITE AUX RESEAUX DE TRANSPORT ET DE DEPLACEMENT GLOBALEMENT FAVORABLE MAIS INEGALE

Le territoire apporte plusieurs **portes d'entrée sur le territoire français depuis l'Allemagne**. Néanmoins, le secteur reste mal relié Est-Ouest. La liaison et la continuité de type ferroviaire vers Niederbronn-les-Bains et Sarrebrücken permettrait de rapprocher ce secteur des bassins d'emploi alsaciens (Niederbronn-les-Bains, Haguenau, Reichshoffen...), tout en favorisant localement l'implantation d'entreprises. Les enjeux du territoire relèvent principalement d'une **sécurisation et d'une amélioration des liaisons routières, ferroviaires et la voie d'eau (Rhin)** pour se relier aux axes régionaux et transfrontaliers stratégiques pour ses habitants, mais aussi pour ses entreprises et le **transport de marchandises**.

L'amélioration des services aux voyageurs TER (fréquences, cadencements) aux EPCI membres du POCE reste également un enjeu à traiter afin d'améliorer l'accès aux zones d'emplois de proximité pour les habitants du territoire et pour inverser certains flux pour les actifs venant travailler dans le territoire. Des efforts importants sont réalisés avec la Région Grand Est sur l'accès aux gares (stationnement vélos et voitures...).

Le rapport sur les Ports et le trafic fluvial dans le Rhin supérieur établi par la Conférence Franco-Germano-Suisse en 2008 montre que le développement des ports dans leur ensemble est essentiel pour la vitalité économique de la région métropolitaine du Rhin Supérieur.

L'étude des besoins à moyen et long terme en plate-formes intermodales menée en 2006 par la Région Alsace propose à l'horizon 2020 un scénario avec 3 sites intermodaux dans le Bas-Rhin dont 2 dans la Bande Rhénane Nord (Lauterbourg, Strasbourg Port du Rhin et Herrlisheim), et dont 2 sites rail-route à dominante maritime (Strasbourg Port de Rhin avec terminal conteneurs et chantier rail-route, et Herrlisheim avec rail-route). Plus récemment, on voit que la visibilité mondiale de l'Alsace est d'abord identifiée par sa position « bord de Rhin » (Source étude Adira ; analyse des projets exogènes 2009 – 2014). Les perspectives, orientations de développement paraissent aujourd'hui finalement assez peu discutées collectivement avec les acteurs au niveau local et à l'échelle du Rhin entre La Wantzenau et Lauterbourg (Etat, Région, Département, EMS/PAS et échelle SCoT, EPCI, communes...). Concernant la gestion portuaire une multiplicité de statuts existe au niveau du Rhin ; les principales différences portent sur l'autorité et la propriété des terrains (privatisation possible des terminaux en Allemagne et en Suisse).

Dans la Bande Rhénane Nord le Port Autonome de Strasbourg (PAS) intervient sur la quasi-totalité des ports : la zone portuaire du PAS s'étend sur le site de Beinheim et de Lauterbourg dans la BRN et sur 5 darses et postes de chargement répartis tout le long (du sud au nord : Offendorf, Drusenheim, Dalhunden, Fort Louis, Seltz). La compétence du port autonome s'étend à l'ensemble du domaine public et domaine privé (affecté aux entreprises).

La vocation logistique et le transport combiné de Lauterbourg permet de créer de nouvelles capacités avec de nouvelles prestations complémentaires à plus de 60 kms (Lauterbourg).

Les enjeux et défis portuaires dans la bande Rhénane Nord sont notamment les suivants :

- La bande rhénane et le Bas-Rhin ont la chance de se situer à côté de la principale artère de communication fluviale européenne ;
- Si les trafics de produits pondéreux ont tendance à baisser au profit de produits manufacturés à plus grande valeur ajoutée, cette situation pourra faire de ce tronçon du Rhin de Strasbourg à Lauterbourg une zone avancée des ports de Rotterdam ou Anvers ;

;

- Outre le port de Lauterbourg, il convient de profiter des ports et darses existants pour décentraliser des activités du Port Autonome.

Face aux atouts, la voie d'eau a plusieurs défis majeurs :

- Rendre le développement des ports le long de la voie complémentaire au développement du Port Autonome de Strasbourg et non dépendant, l'affirmer comme une alternative crédible ;
- Rendre l'accueil des entreprises logistiques à Lauterbourg comme une priorité ;
- La remise en état d'infrastructures (pourquoi la remise en état de postes de chargement ou des darses paraît reportée en l'absence de volonté dans la gouvernance du PAS ?) ;
- Le maintien d'un bon niveau d'accès aux ports et darses, (route d'accès, route VNF...) ;
- Selon le Port autonome de Strasbourg, la mise en oeuvre de petites plate-formes logistiques favoriserait immanquablement la route (notion de hub) ; ce point reste à analyser et à vérifier compte tenu des situations particulières des accès, darses et des opportunités ;
- Quel avenir économique complémentaire pour les ports et darses actuels (hors plateformes logistiques et post gravières) ; ne rien anticiper serait les condamner (friche, déclassement...) ?
- Une réorganisation du foncier : qu'en est-il du système d'amodiation en place avec le PAS ? Aujourd'hui, certains ports de la Bande Rhénane Nord contribuent au financement du PAS ;
- Un espace géré de façon responsable : il est nécessaire de constituer des réserves foncières destinées aux projets futurs et de réserver dans les différents plans d'urbanisme les corridors permettant la réalisation des infrastructures ferroviaires et/ou routières. La concertation permanente entre l'ensemble des acteurs sur un espace de cohérence est indispensable.

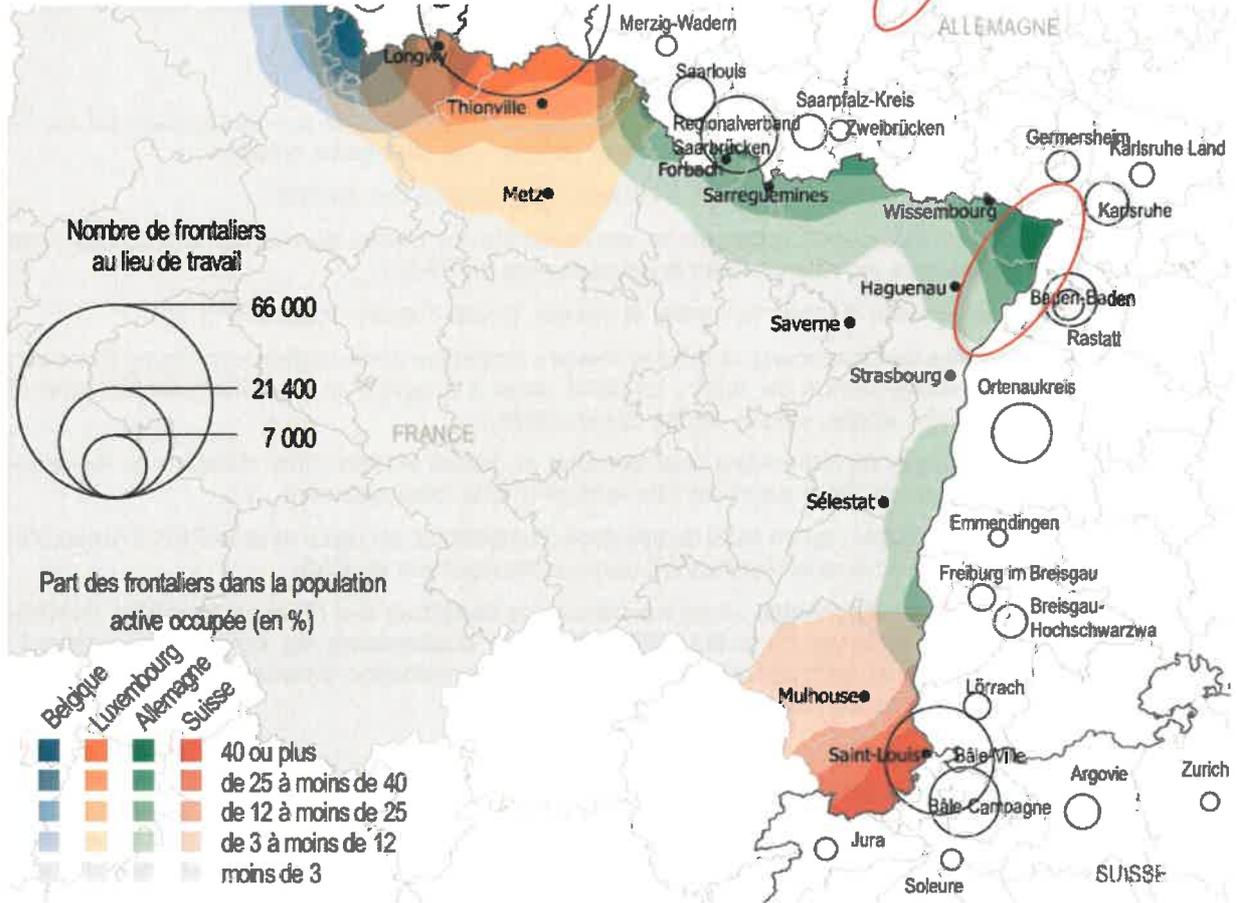
UNE SITUATION FRONTALIERE A POSITIVER

Près d'un tiers de ses communes sont directement frontalières avec l'Allemagne au Nord et à l'Est. Le caractère frontalier avec l'Allemagne lui permet de développer des relations privilégiées avec ce territoire. **L'Eurodistrict PAMINA** témoigne de l'intensité des relations transfrontalières.

La position frontalière du territoire, longtemps stratégique, est l'une des fortes particularités de la Bande Rhénane Nord. Ceci est à l'origine d'un patrimoine important qui se traduit non seulement par le droit local alsacien, mais aussi par une tradition de **bilinguisme français/allemand**. Le bilinguisme est toutefois en perte de vitesse malgré des initiatives diverses en faveur des jeunes publics et des actifs. Il représente pourtant un **enjeu majeur pour le développement économique et l'employabilité des populations locales**.

En effet, si la Bande Rhénane Nord compte un nombre important de frontaliers du Grand Est au sein de la zone d'emploi de Haguenau qui compte près de **5 963** frontaliers et celle de Wissembourg en concentrent **8 728** (Insee RP 2015).

Bande Rhénane Nord

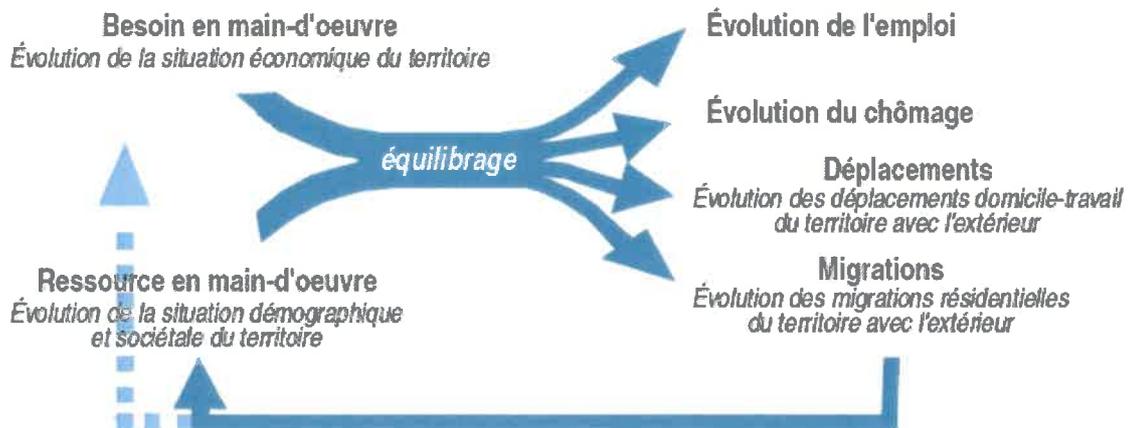


© les contributeurs d'OpenStreetMap - Insee 2015

Champ : le lieu de travail représenté contient au minimum 400 travailleurs frontaliers d'ACAL et correspond à l'ensemble de la « région » (NUTS 3 au sens de la nomenclature européenne).

Source : Insee, recensement de la population 2012, exploitation complémentaire.

1 Emploi, chômage, déplacements et migrations concourent à l'équilibre des besoins et des ressources en main-d'œuvre



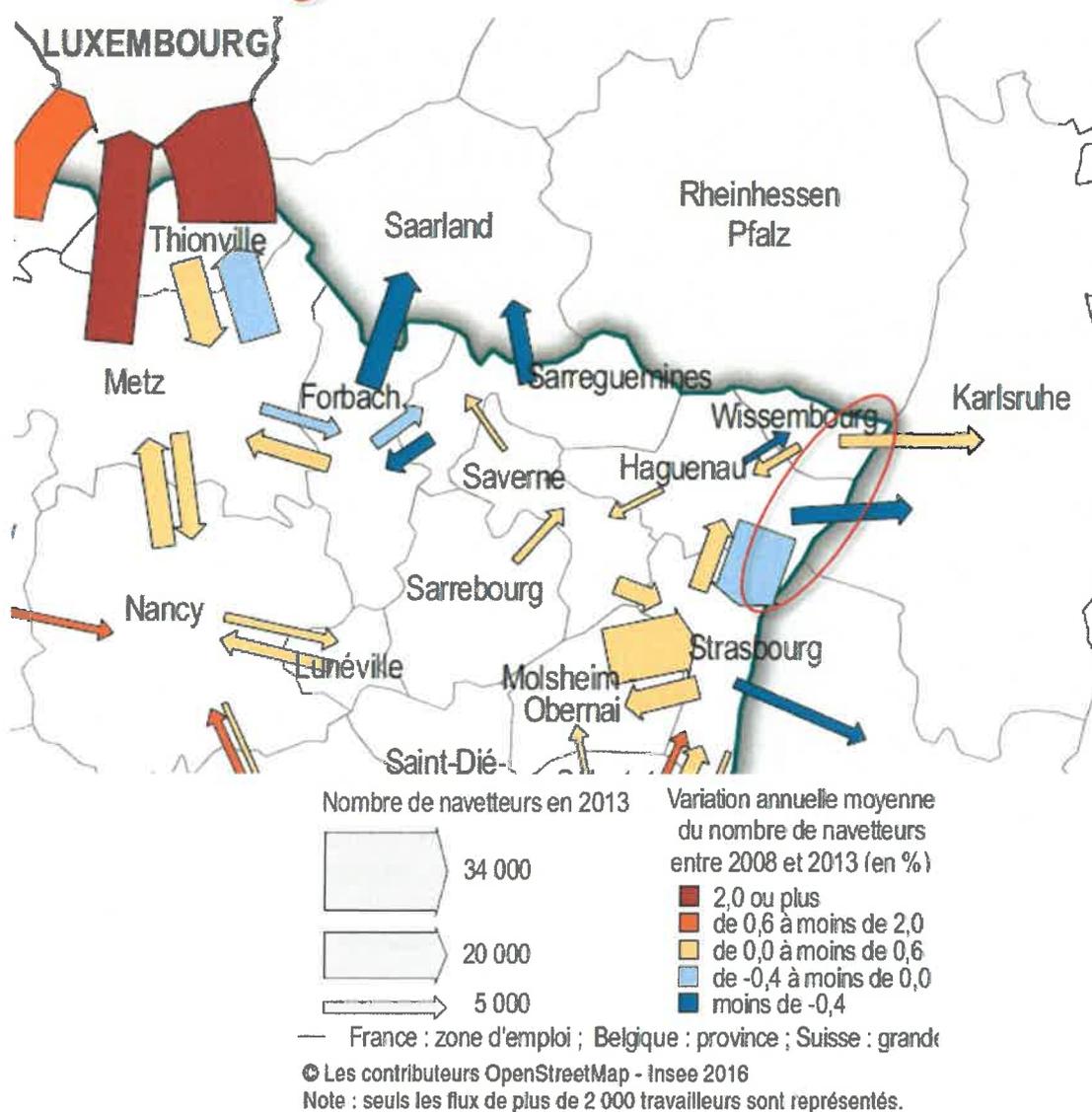
Lecture : l'équilibre entre l'évolution des besoins en main-d'œuvre des entreprises d'un territoire et celle des ressources proposées par ses habitants s'effectue à travers les évolutions conjointes de l'emploi, du chômage, des déplacements et des migrations. Les migrations résidentielles ont une incidence sur l'évolution démographique du territoire, et donc sur les ressources de population active. Elles influent également de manière indirecte sur les besoins en main-d'œuvre du territoire, une part de l'activité économique du territoire servant à répondre aux besoins de la population résidente.

Source : Insee.

Les déplacements domicile-travail de part et d'autre de la frontière jouent un rôle dans l'économie locale par l'emploi qu'ils procurent et les revenus qu'ils génèrent. Ces navettes provoquent des dynamiques démographiques positives mais inversement pourraient atténuer les effets de restructuration de l'appareil productif. Ils ne doivent pas retarder la **recherche de solutions locales pour ne pas être tributaire de la conjoncture économique ou politique du pays voisin** (afflux de près de 1 million de réfugiés en Allemagne en 2014 et 2015, 10% de la population allemande est étrangère). Néanmoins **l'impact du caractère transfrontalier sur le dynamisme économique de part et d'autre du Rhin au niveau de la Bande Rhénane reste difficile à apprécier** et mériterait des analyses et échanges approfondis avec les entrepreneurs. Les cadres sont faiblement représentés, l'accès aux postes de responsabilités s'avèrerait plus difficile mais les niveaux de diplômes des frontaliers progressent ces dernières années. Les frontaliers exercent d'abord leur emploi dans l'industrie (automobile à Rastatt, Michelin à Karlsruhe...).

La Bande Rhénane se situe dans la bande des 25 kilomètres de l'espace transfrontalier de proximité : si ce dynamisme à proximité de la frontière peut être source d'opportunités, **il pourrait aussi emporter des risques compte tenu de possibles tensions** sur les ressources de main d'œuvre ou sur les qualifications (Source Insee Analyses N°79 septembre 2018).

Bande Rhénane Nord

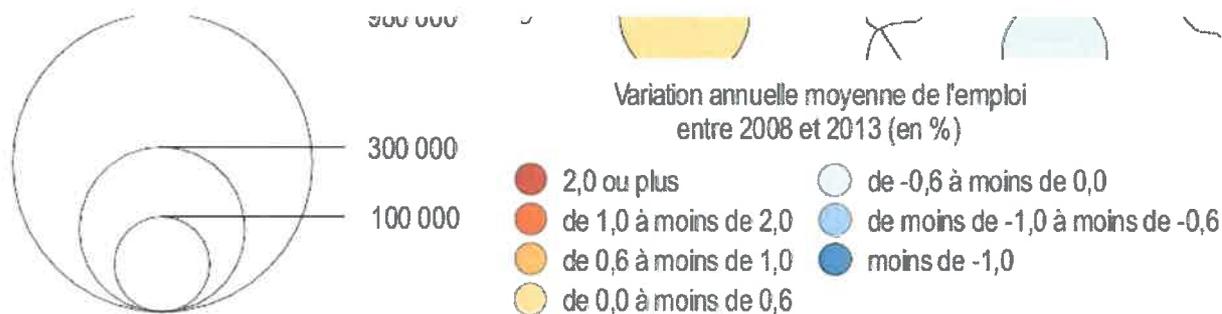
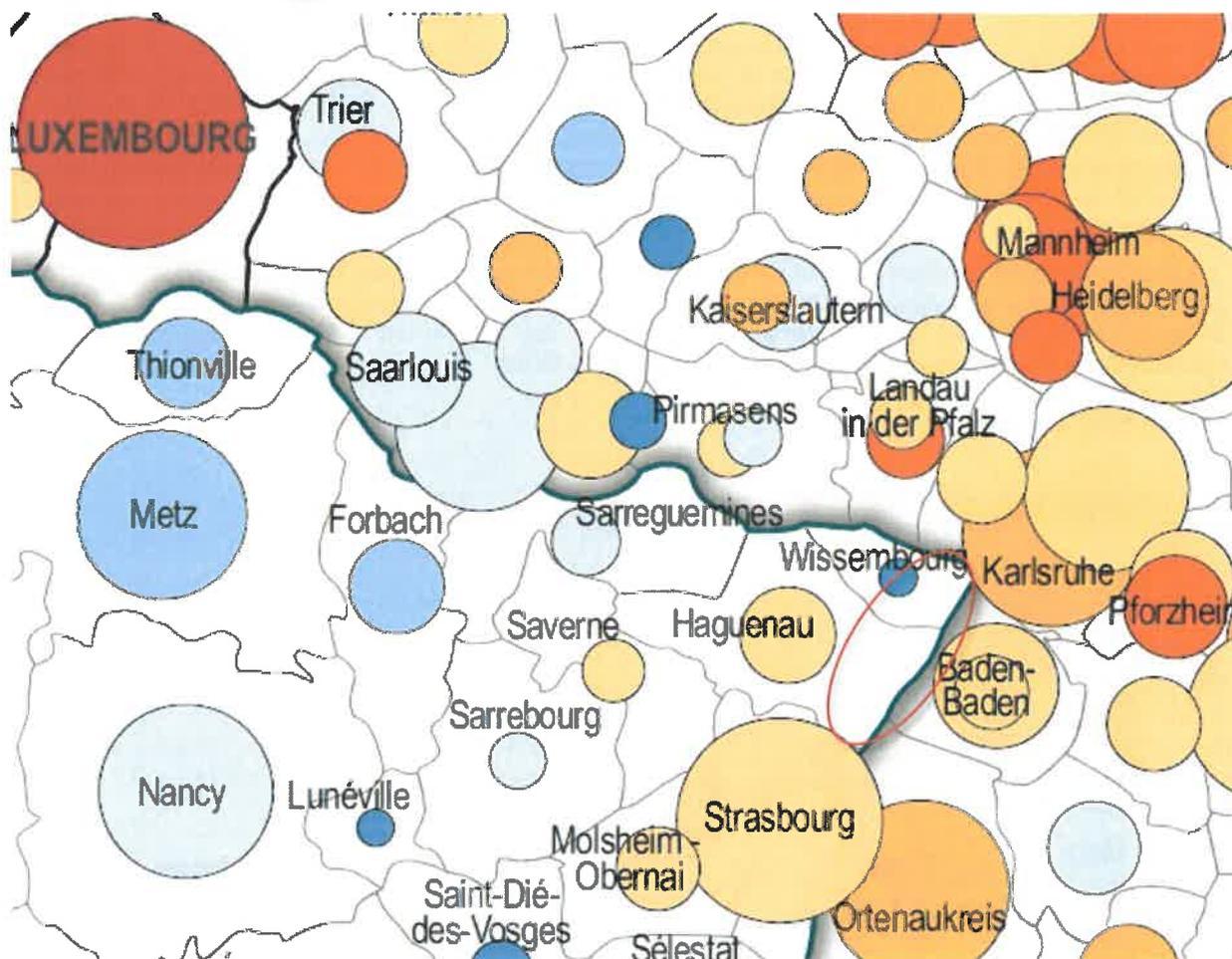


Lecture : en 2013, 21 400 actifs de la zone d'emploi de Haguenau travaillent dans celle de Strasbourg et 6 800 actifs font le chemin inverse. Par rapport à 2008, le nombre de navetteurs de la zone d'emploi de Thionville vers le Luxembourg a augmenté de 2,8 %. Durant la même période, le nombre de travailleurs frontaliers de la zone d'emploi de Forbach vers la Sarre a diminué de 1,3 % par an en moyenne.

Sources : Insee, recensements de la population 2008 et 2013 ; Eurostat ; OFS (Office fédéral de la statistique suisse), STAT-TAB.

Dans la Bande Rhénane Nord, les marchés locaux du travail se sont organisés en réseaux d'échanges ; les navettes entre marchés locaux sont organisées entre plusieurs grands pôles d'emplois (Eurométropole, Karlsruhe majoritairement)..

Bande Rhénane Nord



— France : zone d'emploi ; Belgique : arrondissement ; Suisse : canton ; Allemagne : Landkreis - kreisfreie Stadt

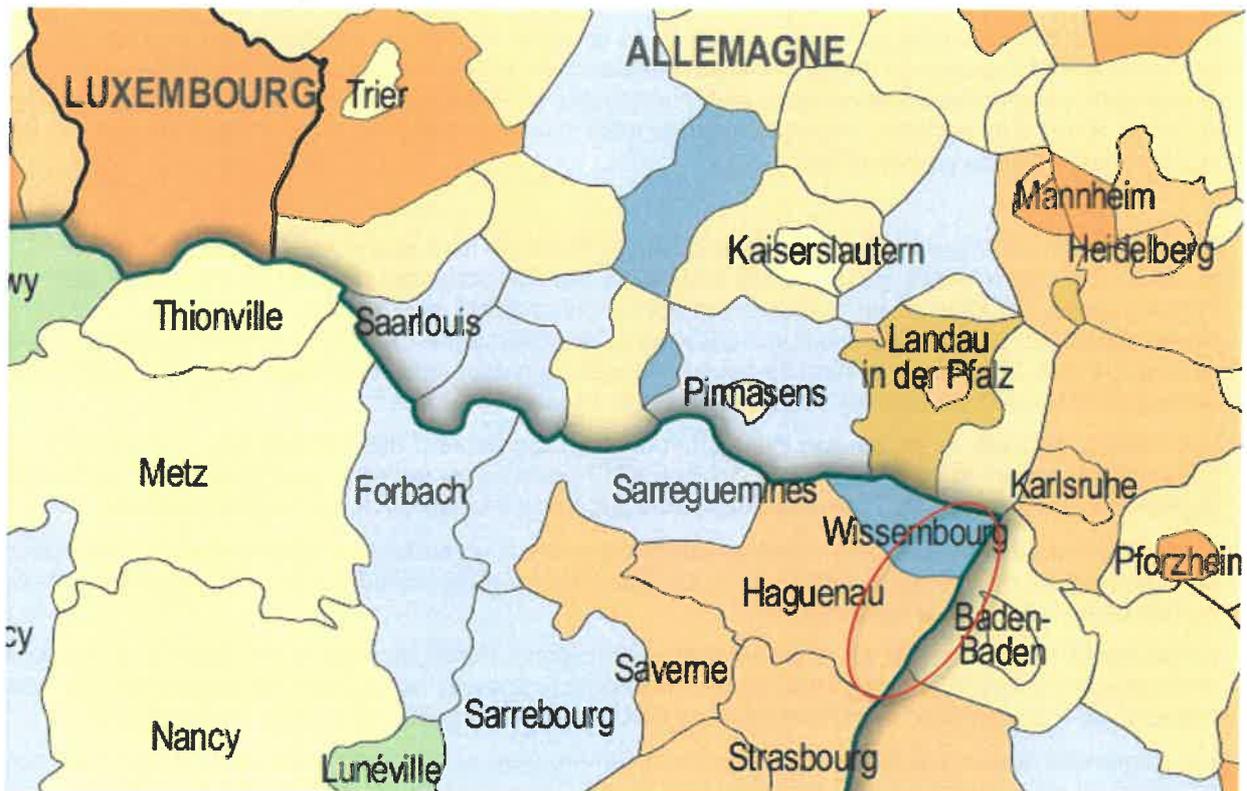
© Les contributeurs OpenStreetMap - Insee 2016

Lecture : avec une augmentation annuelle moyenne du nombre d'emplois de 0,3 % entre 2008 et 2013, la zone d'emploi de Strasbourg est l'une des rares zones du Grand Est à afficher une croissance de l'emploi sur la période récente.

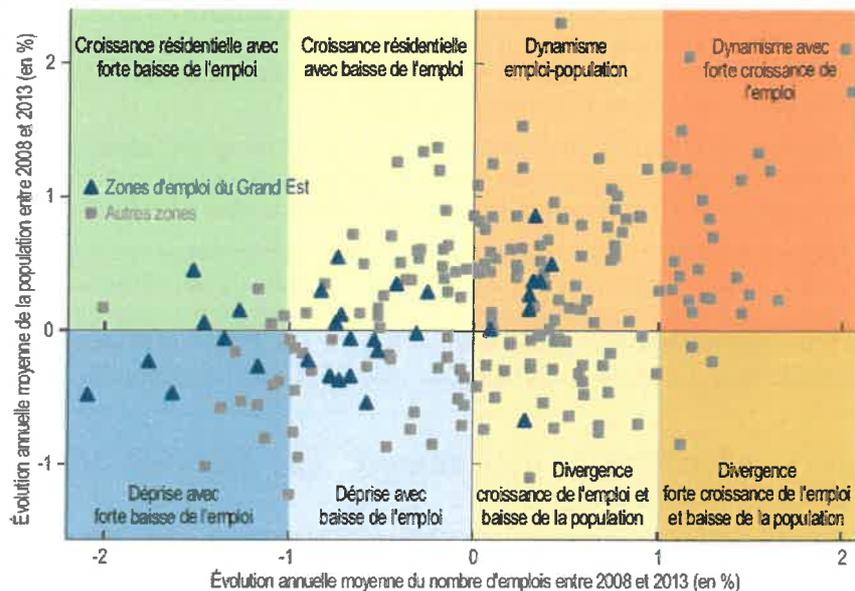
Sources : Insee, Estel 2008 et 2013 ; Eurostat ; OFS (Office fédéral de la statistique suisse), STATENT.

Les grandes agglomérations allemandes apparaissent comme dynamiques, Haguenau et Strasbourg apparaissent légèrement en retrait par rapport aux grands pôles allemands. La croissance de l'emploi du voisin diffuse peu sur l'économie de la partie nord du territoire qui apparaît ici plutôt comme un espace interstitiel.

Bande Rhénane Nord



Typologie des régimes de croissance emploi-population entre 2008 et 2013



Sources : Insee, Estel 2008 et 2013, recensements de la population 2008 et 2013 ; Eurostat ; OFS (Office fédéral de

- France : zone d'emploi ; Belgique : arrondissement ;
 - Suisse : canton ; Allemagne : Landkreis - kreisfreie Stadt
- © Les contributeurs OpenStreetMap - Insee 2016

Globalement il y a une baisse significative des frontaliers vers l'Allemagne depuis les années 2000. Les frontaliers y bénéficient d'emplois stables, principalement dans le domaine de la fabrication de véhicules, de la fabrication d'équipements et de machines, de la métallurgie et de la fabrication de produits métalliques, de la fabrication de produits en caoutchouc et en plastique. En accord avec le profil industriel des entreprises employeuses, la majorité des frontaliers sont des ouvriers, dont une part importante est non qualifiée.

Au vu de l'évolution démographique allemande, il apparaît essentiel de former la main d'œuvre pour permettre aux entreprises en Alsace de rester compétitives. Du fait d'une conjoncture démographique en baisse et de perspectives économiques plutôt favorables en Allemagne, on observe en effet des besoins durables et en augmentation importante de la main d'œuvre qualifiée, le taux de chômage du Bad Wurttemberg étant durablement bas.

On constate un chômage moins élevé dans la Bande Rhénane nord que sur le département du Bas-Rhin et en France de manière générale qui s'explique par l'importance du phénomène des travailleurs transfrontaliers. En effet, de nombreuses entreprises allemandes sont en recherche de main d'œuvre et parviennent à attirer une population pour qui le travail en Allemagne est traditionnellement ancré. A noter que malgré tout, le contexte général de hausse du taux de chômage touche également le territoire et que les jeunes et les seniors sont les catégories les plus concernées.

Les métiers porteurs et en tension outre-Rhin sont principalement dans le secteur de l'**industrie**. Le potentiel des demandeurs d'emploi susceptibles d'intégrer ces postes en Alsace (niveau de qualification et niveau d'allemand) est loin d'être suffisant pour répondre à la demande du marché allemand.

Il est donc important de continuer à former afin de répondre à la demande et aux besoins des entreprises en France et de trouver les solutions pour les demandeurs d'emploi qui souhaitent travailler dans ces domaines en France ou en Allemagne.

Le **bâtiment** recrute surtout en alternance et du personnel formé en alternance. Dans le domaine de l'hôtellerie-restauration, les offres sont récurrentes tout comme en France, mais les conditions sont moins intéressantes. Des problèmes d'horaires et de mobilité s'ajoutent pour les publics en alternance.

Les demandes conjoncturelles de personnel sont nombreuses, en lien avec le développement d'une zone d'activité, d'une entreprise, d'un secteur... Les besoins des entreprises allemandes en **logistique** sont importants. Ils nécessitent l'obtention du Caces allemand. Les demandes de formations spécifiques dans le **tertiaire** sont également récurrentes, même si le volume est fluctuant.

Le principal besoin local reste donc une **programmation en langue allemande** en continu afin de pouvoir satisfaire les entreprises de proximité (que cela soit directement ou en passant par des formations qualifiantes ou de sécurisation), mais aussi l'encouragement des populations locales et notamment des jeunes, à s'intéresser à la langue et à la culture du voisin.

A contrario, le territoire de la Bande Rhénane Nord comprend un grand nombre d'entreprises d'origine étrangère désireuses à la fois d'une proximité avec les centres de décision et d'une main d'œuvre bilingue français-allemand, mais aussi d'un **foncier économique** devenu rare côté allemand.

Enfin, dans ce secteur, la Région Grand Est travaille au développement de la coopération transfrontalière en matière agricole. Cette coopération transfrontalière est particulièrement nécessaire pour le développement de procédures coordonnées en matière de lutte transfrontalière contre les épizooties. La lutte contre les moustiques constitue également un sujet qui mérite à être abordé au mieux au niveau transfrontalier (programme en cours du Syndicat de lutte contre les moustiques).

ÉLÉMENTS SPÉCIFIQUES CONCERNANT LA DEMANDE D'IMPLANTATION EN PROVENANCE DE L'Allemagne

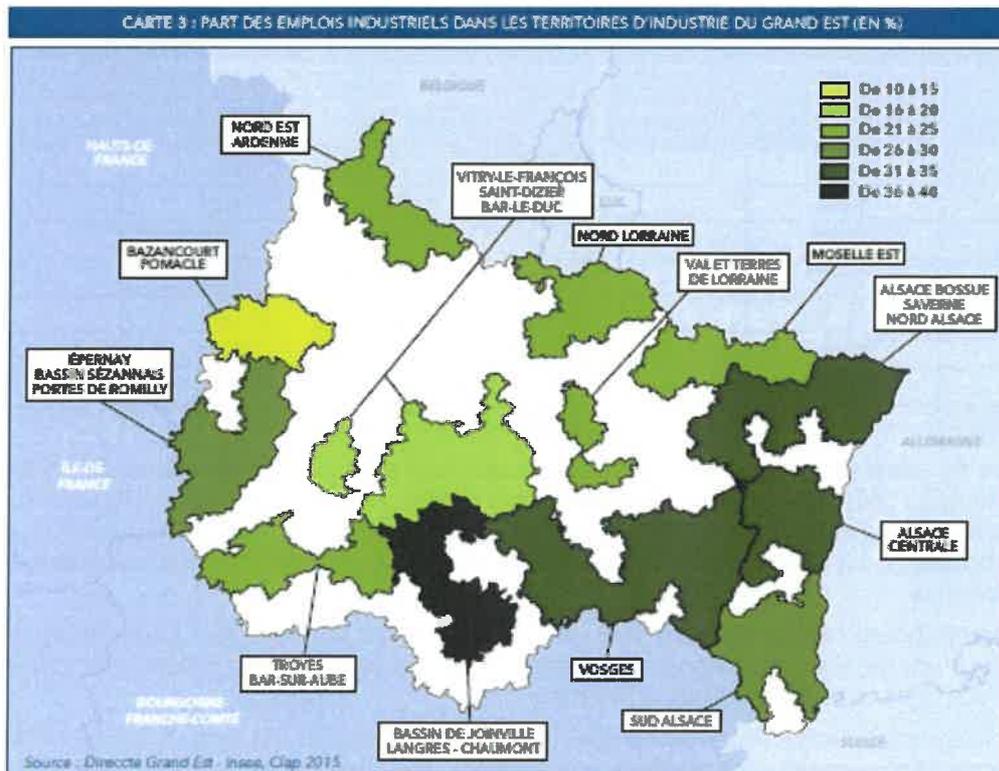
'après les différents acteurs interrogés, l'Allemagne se situe dans une situation de manque de réserve foncière comme par exemple autour de Karlsruhe où très peu de foncier est disponible dans un rayon de 20 km autour de la ville. Cette situation est due à la présence d'une multitude de petites et de moyennes zones d'activités. La TechnoRegion de Karlsruhe constitue une opportunité. Pour autant, les entreprises allemandes souhaitant s'étendre trouvent quasi-systématiquement des solutions. Pour y parvenir, les collectivités locales n'hésitent pas, pour certaines, à changer la destination d'un terrain en le rendant à vocation économique afin de retenir l'entreprise sur son territoire (urbanisme de projet). La réflexion quant à une implantation en France est plus « une menace » afin de faire plier la collectivité qu'une intention réelle de délocalisation.

De par son positionnement géographique, la Bande Rhénane doit se poser **la question de l'existence de la demande en provenance de l'Allemagne et de son intensité**. Il s'avère que la demande d'implantation en France par des acteurs allemands est faible voire très faible mais néanmoins elle existe. En effet, on observe globalement une méfiance des entreprises outre-rhin pour des raisons culturelles et d'image. Les principaux points cités sont :

- l'image globalement négative de la France ;
- l'image d'une France « en grève » très présente dans l'esprit des dirigeants allemands (Ex : ponts bloqués par des grévistes il y a une quinzaine d'années ayant mis un terme à un projet spécifique de Mercedes de venir s'implanter en Alsace) ;
- pour autant, l'Alsace, compte-tenu de sa proximité géographique et historique avec l'Allemagne, conserve une image « moins négative » que le reste de la France voir parfois une opportunité ;
- la fiscalité (taxe foncière, impôt sur les bénéfices des entreprises moins élevé en Allemagne et possibilité d'intégrer les investissements réalisés pour le faire baisser...) vue plus avantageuse côté allemand, y compris pour l'exportation sur le plan juridique ;
- la réglementation du temps de travail plus favorable pour les entreprises côté allemand : coût du travail, CE obligatoire à partir de 50 salariés (en Allemagne, l'équivalent « le Betriebsrat » n'a aucune obligation légale mais dépend de l'initiative des salariés)...

S'il existe des cas d'implantations d'entreprises allemandes en Alsace (et notamment avec le Hoffmann Group par exemple), ceux-ci se font assez rares. L'ADIRA, identifie 2 à 3 projets intéressants par an sur le Bas-Rhin : ce sont généralement des **TPE / PME allemandes le long de la frontière souhaitant créer des filiales commerciales et souhaitant des surfaces à la location** ce qui peut générer un potentiel.

UN TISSU INDUSTRIEL ESSENTIEL A L'ECONOMIE REGIONALE



Dans la zone d'emploi de Wissembourg, la part de l'industrie dans les effectifs de la zone d'emploi représente 38% (zone très industrialisée) et dans la zone d'emploi de Haguenau 4^{ème} zone d'emploi industrielle du Grand Est, représente 33% de la part de l'industrie dans les effectifs grâce aux principales entreprises industrielles situées à Haguenau (Schaeffler, Sew Usocome, Mars, Siemens).

→ **PRINCIPAUX ETABLISSEMENTS**

Nom de la société	Catégorie d'activités A17	Commune	Effectif *
Sté Caddie	Fabrication de matériels de transport	Drusenheim	292
Catalent France Beinheim SA	Fabrication d'autres produits industriels	Beinheim	270
Sté Eiffage Construction métallique	Fabrication d'autres produits industriels	Lauterbourg	261
Sté Roquette Frères	Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	Beinheim	247
Système Wolf SAS	Construction	Leutenheim	245
Rohm ans Haas France SAS	Fabrication d'autres produits industriels	Lauterbourg	205
Sté Sogeca	Construction	Herrlisheim	190
Sté Leuco Production	Fabrication d'autres produits industriels	Beinheim	186
Sté Wienerberger	Fabrication d'autres produits industriels	Seltz	136
Sté Sater	Construction	Soufflenheim	112
Ets Nonnenmacher	Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles	Seltz	100
Sté Nanidis	Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles	Soufflenheim	93
Sté Mastio Femture et confort	Fabrication d'autres produits industriels	Soufflenheim	87
Transport et garage Eschenlauer	Transports et entreposage	Soufflenheim	87
Sté Dow Agrosiences	Fabrication d'autres produits industriels	Drusenheim	83
Sté CSF France	Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles	Scheibenhart	74
Alu Noblesse SA	Fabrication d'autres produits industriels	Niederlauterbach	72
Sté Hoffmann France	Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles	Drusenheim	71
Fuchs Industrie SARL	Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	Herrlisheim	58
Sté Walon France	Transports et entreposage	Lauterbourg	54

* Il s'agit des effectifs salariés enregistrés à un moment T. Les effectifs actuels peuvent varier légèrement de ceux présentés ici.
[Source : CCI de Région Alsace - Annuaire des Entreprises d'Alsace]

A titre indicatif ou de comparaison, l'effectif sur le site du village de marques à Roppenheim est de près de 700 emplois.

Le territoire présente et confirme **le caractère industriel de la zone d'emploi de Haguenau et de la zone d'emploi de Wissembourg**.

Zone d'emploi	Part de l'industrie dans les effectifs salariés de la zone d'emploi	Rang (de la part la plus élevée à la plus faible)	Zone d'emploi	Part des effectifs salariés industriels de la ZE par rapport au Grand Est	Rang (de la part la plus élevée à la plus faible)
Molsheim - Obernai	38,5%	1	Mulhouse	8,8%	1
Wissembourg	37,7%	2	Strasbourg	8,3%	2
Commercy	36,0%	3	Metz	6,4%	3
Éparnay	35,1%	4	Haguenau	6,3%	4
Haguenau	33,1%	5	Nancy	5,7%	5
Sarreguémines	33,0%	6	Molsheim - Obernai	5,4%	6
Saverne	33,0%	7	Charleville-Mézières	5,1%	7
Neufchâteau	32,3%	8	Troyes	4,7%	8

Même si le territoire ne possède pas une densité d'entreprises industrielles telles que Mars, Schaeffler, Sew Usocome, Trumpf... que l'on trouve dans la Communauté d'Agglomération de Haguenau, **il possède certains fleurons (dont Dow, Caddie, Fuchs Industrie, Système Wolf, Roquette Frères, SOGECA, Wienerberger, ...)** qui lui permettent de posséder un positionnement industriel supérieur à la moyenne départementale.

Eiffage METAL à Lauterbourg représente l'industrie de la métallurgie et Dow située à Lauterbourg et à Drusenheim constitue une pépite internationale en chimie avec des perspectives d'extension foncière envisageables sur ses deux sites dans la Bande Rhénane.

Par ailleurs, il est intéressant de constater que la part de l'emploi dans **la construction** est également très importante par rapport aux autres territoires de comparaison. De nombreuses entreprises sont ainsi présentes (dont l'entreprise SOCIETE ALSACIENNE DE TRAVAUX ROUTIERS...).

Par ailleurs, en raison de la présence du village de marques à Roppenheim, l'emploi salarié dans **le commerce** est sur-représenté par rapport aux territoires de comparaison. La création en 2012 du village de marque « Roppenheim, The Style Outlets », a engendré la création d'une centaine de boutiques et la création de plus de 600 emplois (très majoritairement commerciaux) sur le site.

Les activités de services aux entreprises sont fortement concentrées sur **le transport et l'entreposage**. Ainsi près de 75% des emplois dans les services aux entreprises sont concentrés sur cette typologie d'activité avec des entreprises telles que De Rijke Alsace (Herrlisheim), Hoffmann France (Drusenheim), Jung SAS (Kilstett), Transports Gerstlauer (Soufflenheim).

La faible représentation des activités de services administratifs et de soutien ainsi que des activités spécialisées, scientifiques et techniques constitue un handicap pour le territoire notamment dans sa volonté d'attirer des entreprises en son sein ; la création de grandes ZAE pourrait ouvrir de nouvelles perspectives. Les difficultés rencontrées par certaines entreprises marquantes telles que Caddie dont le site industriel compte aujourd'hui environ 250 employés contre 450 avant restructuration (vague de licenciements de plus de 250 salariés en 2014, nouveaux recrutements actuellement).

Au regard du positionnement géographique le territoire dispose de possibilités foncières exceptionnelles : **la ZAE de Drusenheim-Herrlisheim, la polarité centrale (industrie à Beinheim, centre de marques)** (avec notamment des installations portuaires avec 3 postes de chargement, mis en service pour la nouvelle production d'éthanol), **le Port de Lauterbourg**.

La plateforme de Lauterbourg est implantée sur un espace de 70 ha, propose 48 ha de foncier à la commercialisation. L'objectif de cette zone est d'accueillir des activités industrielles et logistiques ainsi que les services nécessaires à ces activités. La zone est gérée par le Port Autonome de Strasbourg (PAS). Le PAS a construit un nouveau terminal conteneurs avec une première tranche de 4 ha (sur les 11 ha prévus de manière globale) et qui peut être mis en service. Ce projet est une extension des 2 plateformes existantes à Strasbourg. Cet équipement permettra à moyen terme une commercialisation qui s'avère actuellement difficile. Cette plateforme est multimodale puisque les parcelles possèdent également un embranchement fer et que la zone est très facilement accessible par le biais de l'autoroute A35. La plateforme de Lauterbourg doit être vue comme un atout pour la zone de Drusenheim-Herrlisheim et plus largement pour l'Alsace du Nord. En effet, et notamment grâce au terminal conteneur qui est développé, les entreprises oeuvrant notamment dans le domaine de la production et qui s'implanteront dans le nord de l'Alsace pourront accéder rapidement à une infrastructure logistique de premier ordre.

UN TISSU ECONOMIQUE LOCAL QUI SE DIVERSIFIE MAIS QUI RESTE FRAGILE

La part des **petites entreprises** est globalement importante. **L'artisanat** est favorable à la création d'activité, à l'emploi, mais aussi à l'insertion professionnelle. Il mériterait toutefois un **positionnement proactif des politiques publiques**.

Concernant **l'artisanat, la poterie**, selon le registre des entreprises de la CMA, dans le territoire de la Bande Rhénane Nord, la fabrication d'articles Céramiques à usage domestique ou ornemental (NAFA 2341ZZ) au 1er janvier 2018 concerne 18 entreprises, compte 65 salariés. 55% des chefs d'entreprise ont plus de 55 ans ; 13 ont le titre d'Artisan et 2 le titre d'Artisan Maître. **Le développement marketing, l'innovation - design et la formation professionnelle** constituent des enjeux importants.

Notons également que la **dynamique des entreprises de construction** reste importante mais fragile : 78 défaillances d'entreprises dans ce secteur enregistrées en 2017 (source banque de France) dans la zone Saverne – Haguenau.

On constate également que la part de **l'emploi présentiel** augmente légèrement dans un contexte de baisse du nombre d'emplois.

On peut constater un **dynamisme entrepreneurial** général.

Pourtant, certaines filières endogènes semblent pouvoir présenter un potentiel d'activité et d'emploi qui reste à développer. **Des dispositifs de soutien à l'entrepreneuriat local**, et plus particulièrement aux petites entreprises permettraient de faciliter le maintien voire le développement de petites entreprises locales. A contrario, les entreprises locales restent toutefois confrontées à des **difficultés de recrutement** mises en exergue par les différents contacts avec les entreprises ; elles ont en effet fait valoir des difficultés liées à une faible mobilité des demandeurs d'emploi, à une faible attractivité du secteur industriel, à un manque de maîtrise des langues, à des défauts en matière de savoir-être et de motivation, à un manque d'opérationnalité, à une forte spécialisation de l'entreprise ou à des particularités et à une concurrence sur le secteur.

UN POTENTIEL DE FILIERES LOCALES A STRUCTURER

Le territoire est marqué par un fort passif industriel (chimie...) et par des mutations des activités structurantes, etc. Pour relancer l'attractivité du secteur il convient de chercher par ailleurs à favoriser la diversification et le développement d'actions innovantes :

TRANSITION ENVIRONNEMENT / CLIMAT

L'ADAPTATION DES ENTREPRISES A LA TRANSITION ENERGETIQUE ET L'ECOLOGIE INDUSTRIELLE POUR PERMETTRE DES PROJETS D'OPPORTUNITE DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE D'UN PLAN CLIMAT Les problématiques de la transition énergétique et du changement climatique sont notamment traduites dans le cadre des Plans Climat Energie Territoriaux. Les Plans Climat seront mis à jour et généralisés sur l'ensemble du territoire prochainement. La Communauté de Communes du Pays Rhénan a par ailleurs entamé une démarche volontaire de labellisation « Cit'Ergie » (référence européenne en termes de sobriété et d'efficacité de l'action publique sur le plan environnemental).

Le secteur de la construction peine à se développer mais les **métiers de la rénovation énergétique** peuvent avoir un levier (couvreurs, plaqueurs, spécialistes des systèmes énergétiques...).

Face aux enjeux de la 4ème révolution industrielle, les entreprises doivent aujourd'hui intégrer des technologies et des méthodes de production nouvelles, tout en optimisant les ressources énergétiques. Accompagner les entreprises à devenir des entreprises 4.0 pour la performance industrielle de l'entreprise :

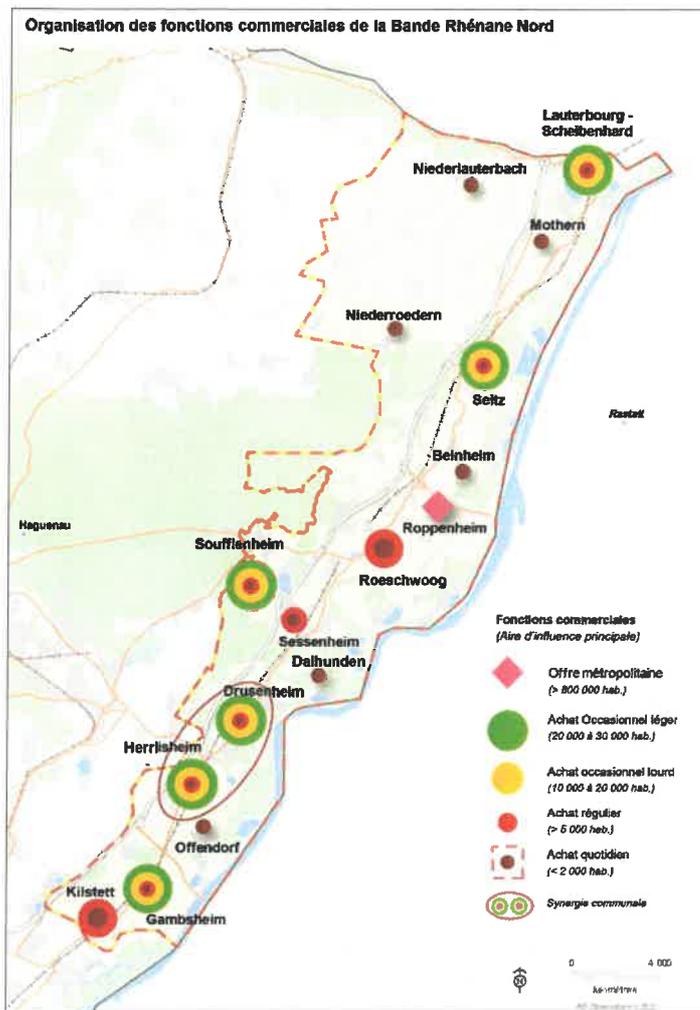
- la performance de l'outil de production ;
- l'utilisation des nouvelles technologies dans les outils de production et le process industriel en fonction du besoin de l'entreprise préalablement identifié : Big Data, fabrication additive, procédés laser, robotique, nouveaux matériaux, transformation numérique ;
- l'excellence environnementale, éco-conception, recyclage... ;
- la ressource interne, formations, soutien au recrutement dans un contexte transfrontalier ...

LE COMMERCE POUR LIMITER L'EVASION COMMERCIALE NOTAMMENT VERS L'ALLEMAGNE (OPERATION DE TYPE FISAC)

La position frontalière du territoire est également un élément de contexte important. Le Rhin constitue en effet une barrière naturelle mais peu contraignante en termes d'accessibilité notamment pour les secteurs situés à proximité des passages sur le Rhin.

Ce sont d'une part **les pôles urbains allemands (Rastatt, Baden-Baden...), mais également l'offre située à proximité immédiate des passages sur le Rhin** qui influent sur les comportements de consommation des ménages du Bas-Rhin (différence de prix entre Allemagne et France sur certains produits). D'où un contexte concurrentiel et transfrontalier limitant les potentialités de développement dans la Bande Rhénane Nord pour certains types d'achats. D'où également un enjeu de complémentarité des développements dans la Bande Rhénane Nord avec ceux des territoires limitrophes.

A l'échelle du SCoT, **le taux de fidélité est globalement faible**. Il est de 45 % (ce qui signifie que 45 % des dépenses des ménages sont effectuées dans le territoire du SCoT), avec 66 % pour l'alimentaire et 23 % pour le non alimentaire. L'évasion commerciale est donc importante vers les territoires voisins : 24 % vers l'Alsace du Nord, 17 % vers le SCOTERS, (8 %) vers l'Allemagne et 4 % en Vente à distance. Concernant le Pays Rhénan, la fidélité s'élève à 48 % pour l'ensemble des produits, avec 77 % en alimentaire et 23 % en non alimentaire. La position frontalière du territoire est un élément de contexte important.



L'opération Collective de Modernisation (OCM) soutenue par l'Etat, la Région, le Département, la Communauté de Communes du Pays Rhénan actuellement en phase de clôture montre à la fois l'intérêt de ce dispositif et la nécessité de pérenniser. L'organisation d'un **salon professionnel de qualité** organisé par une union des professionnels, regroupant les acteurs locaux constitue un moment fort important (à Soufflenheim ; près de 8 000 visiteurs, près de 60 exposants).

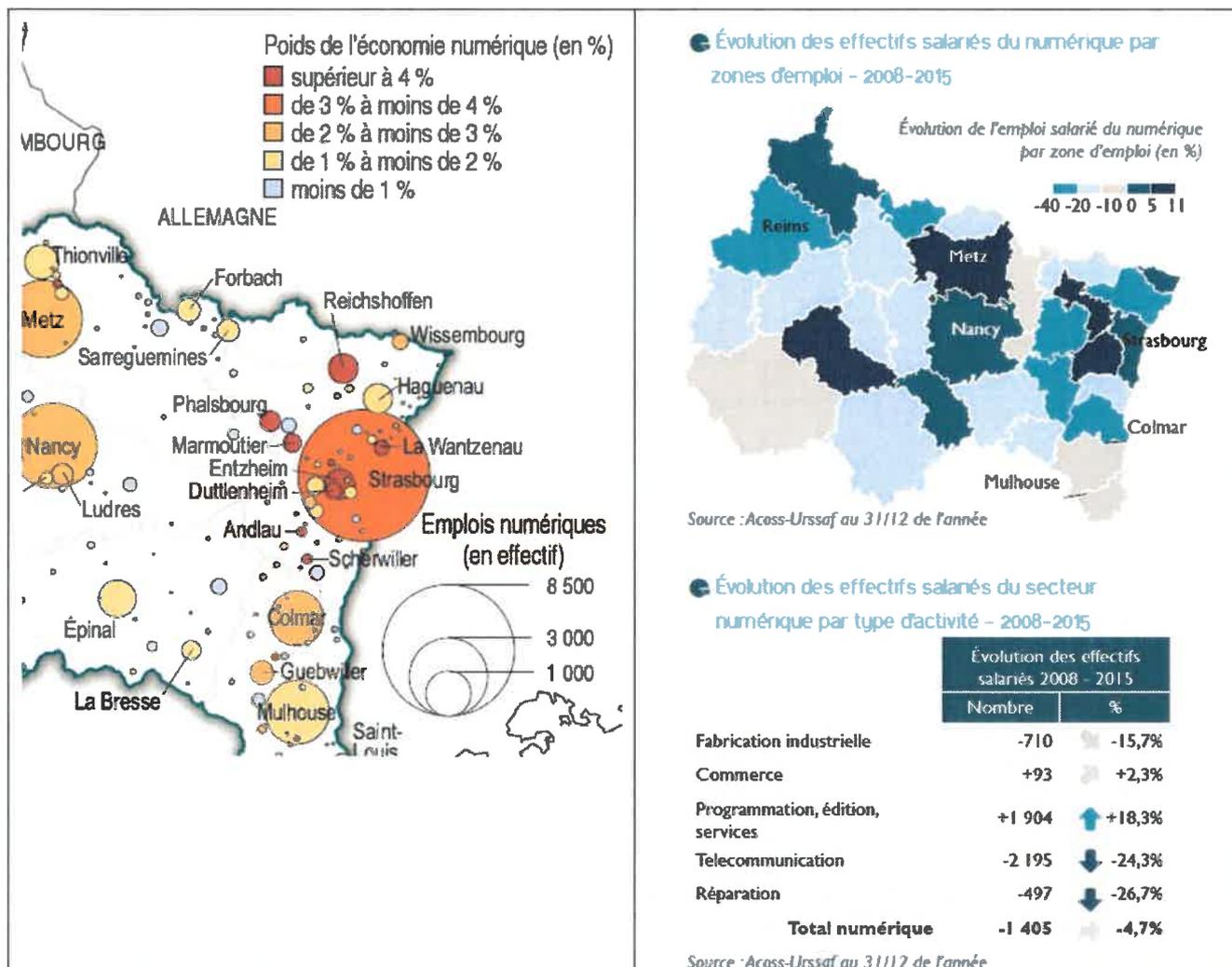
Source / Document d'Aménagement commercial de la Bande Rhénane Nord ; SCoT 2013

UN SAVOIR FAIRE EMBLEMATIQUE - LE MAINTIEN DE LA FILIERE POTERIE DANS UN CONTEXTE D'IGPIA

Concernant l'artisanat, **la poterie**, la priorité concerne l'obtention d'une **indication géographique** portée par l'Association des potiers pour porter « Terre des potiers ». **Le développement marketing, l'innovation - design et la formation professionnelle** constituent des enjeux importants.

LA TRANSITION NUMERIQUE

La Bande Rhénane Nord est actuellement peu pourvue en emploi dans ce domaine.



Les zones d'activités comme les secteurs urbanisés sont désormais couverts (ou sont en cours de couverture) par des réseaux de fibre optique performants ; il reste la situation particulière des communes couvertes par Numéricâble (Drusenheim, Herrlisheim, Gamsheim, Seltz). Il conviendra toutefois de veiller au maintien de cette performance et à l'adaptation des technologies de la communication en accord avec les besoins des entreprises locales.

Les EPCI souhaitent faciliter l'acculturation au numérique pour toutes les entreprises, sur son territoire en cohérence avec la politique régionale de déploiement de la fibre sur notre territoire (cf voir Action sur le commerce).

HOTELLERIE, LOISIRS, TOURISME : SOUTIEN AUX PORTEURS DE PROJETS D'ENTREPRISES TOURISTIQUES

Roppenheim accueille, depuis avril 2012, le seul centre de marques du département, « The Style Outlets ». Il compte une centaine de boutiques et restaurants, dans près de 30 000 m² de surface de vente.

Côté emploi, 630 personnes travaillent actuellement sur le site : 550 dans les boutiques et 80 pour les prestataires de service du centre. Avec 1,5 million de visiteurs, ce centre est l'une des principales destinations touristiques de la région.

Il y a lieu également de soutenir la reconnaissance d'un projet d'intérêt stratégique (extension Outlet 10 ha pour des équipements de type Hôtellerie).

Le secteur dispose d'un potentiel de développement ; des projets privés nécessitent un soutien (développement de l'hébergement à proximité immédiate du golf de Soufflenheim, augmentation de la capacité d'accueil de l'hôtellerie dans le centre de Roppenheim, développement d'une offre de loisirs et d'hébergement à proximité de l'Outlet) ; les collectivités cherchent également à diversifier le public en hôtellerie de plein air (HLL, gîtes à proximité de plan d'eau, projet d'extension et de diversification dans la zone de loisirs de Lauterbourg...).

Nombre et capacité des hôtels					Nombre et capacité des campings				
Catégories	Hôtels		Chambres		Catégories	Terrains		Emplacements	
	CC de la Plaine du Rhin	CC du Pays Rhénan	CC de la Plaine du Rhin	CC du Pays Rhénan		CC de la Plaine du Rhin	CC du Pays Rhénan	CC de la Plaine du Rhin	CC du Pays Rhénan
Non class	1	7	10	102	Non class	1	0	330	0
1 toile	1	0	7	0	1 toile	1	0	98	0
2 toiles	2	1	36	10	2 toiles	1	1	148	102
3 toiles	0	0	0	0	3 toiles	1	1	167	150
4 toiles	0	0	0	0	4 toiles	0	0	0	0
5 toiles	0	0	0	0	5 toiles	0	0	0	0
Ensemble	4	8	53	112	Ensemble	4	2	743	252

Source : Insee, en partenariat avec la Direction Générale des Entreprises (D E) et les partenaires territoriaux - 2019

Le territoire dispose d'une structure touristique à vocation transfrontalière (Passage 309) apte à porter des projets d'envergure (conception Portes de France à Gambenheim).

DES ACTEURS PRIVÉS OU PRIVÉS / PUBLICS A SOUTENIR ET DES INFRASTRUCTURES A MOBILISER

Les EPCI disposent d'outils et dispositifs mis au service du développement économique

Local avec partenariat public/public : port de Lauterbourg / PAS et ZAE Drusenheim-Herrlisheim (Alpha Aménagement – Nexity). **Ces projets proposent de nouvelles générations de sites d'activités multidimensionnels à aménager et à animer de façon différente** qu'une zone d'activité classique.

A noter que le projet porté par l'aménageur retenu pour la ZAE de Drusenheim-Herrlisheim consiste à la création d'une espace spécifique pour les entreprises innovantes ou de services à l'entrée de la zone (village de l'innovation). Cette action s'intègre dans la stratégie du SRDEII.

La Région peut accompagner de façon « ponctuelle » l'EPCI dans le cadre de la réalisation de projets immobiliers ou fonciers dès lors que le caractère fondamentalement structurant est avéré, que le besoin est effectif. Même s'il n'y a pas carence d'intervention privée :

Les EPCI interviennent de manière très importante également dans l'investissement et un soutien peut s'avérer indispensable pour accompagner ces zones dans certaines spécialisations (investissement dans les portiques par le Port Autonome, projet de méthanisation, démarche de management énergétique de la ZAE, utilisation des énergies renouvelables pour aider les zones d'activités économiques à réduire leurs factures énergétiques...).

Une veille de l'évolution de l'entrepreneuriat et la mise en réseau des acteurs économiques et de la recherche développement est à renforcer afin d'étudier les opportunités de développement.

En parallèle, une dynamique de prospection et promotion reste à organiser...

L'aménagement de ces zones et la reconquête de sites en friches impliquant pour certains d'entre eux des mesures importantes de dépollution constituent un enjeu de poids pour l'attractivité et le développement économique du territoire.

ACCOMPAGNEMENT ET SOUTIEN AUX ENTREPRISES A PROBLEMATIQUE RISQUE NATUREL INONDATION OU EAU

De nombreuses communes et entreprises du territoire sont concernés par les enjeux GEMAPI et/ou PPRI (plus de 120 entreprises sur l'EPCI du Pays Rhénan pour le le PPRI de la Moder sans compter celles concernées par les autres PPRI existants Zorn ou à venir dans les prochaines années) et la partie nord ouest est largement concernée par le risque de coulées de boues.

Des investissements peuvent être nécessaires à la concrétisation d'un projet de développement de filières favorables à la protection ou la restauration de la qualité de la ressource en eau ou à la préservation des milieux humides. La Bande Rhénane Nord se doit de soutenir les « changements de systèmes agricoles » et la pérennisation de ces changements afin de réduire les transferts d'azote et/ou de phytosanitaires dans le milieu naturel (pour les phytosanitaires, il s'agit de soutenir les projets sans ou à bas niveau d'impacts sur la ressource) :

- favoriser l'innovation, l'émergence de nouveaux porteurs de projet autour de la création ou de la consolidation de filières de productions sans ou à bas niveau d'impact sur la ressource en eau (voir liste ci-après) ;
- encourager la transformation et la mise sur le marché de produits agricoles favorables à l'eau » et notamment « biologiques »

LA FORMATION COMME VECTEUR DE QUALIFICATION ET D'EMERGENCE DE TALENTS

A noter la **forte proportion de la population ouvrière** sur la zone d'emploi de Haguenau (près d'un emploi sur 3), 8 points au-dessus du niveau départemental. Ce chiffre reflète parfaitement la nature industrielle du territoire. Cette proportion élevée est la même sur la Bande Rhénane Nord avec plus de 33% de population ouvrière.

Concernant le niveau de qualification de la main d'œuvre, celle-ci est moins qualifiée sur la zone d'emploi de Haguenau qu'elle ne l'est dans le Bas-Rhin dans son ensemble. Ainsi les diplômés d'enseignement supérieur représentent 19% de la population de la zone d'emploi, soit 7 points de moins que dans le département. Cette différence est notamment due aux diplômés d'enseignement long (-6 points à l'échelle de la zone d'emploi). La part de CAP et de BEP est très importante (plus d'une personne sur 3).

Pour de nombreux acteurs locaux et entreprises, le territoire possède un réel potentiel de main d'œuvre qualifiée dont une partie possède l'avantage d'être bilingue français-allemand. Par ailleurs, les entreprises peuvent compter sur un vivier de compétences à proximité grâce à la présence des métropoles régionales de Strasbourg et de Karlsruhe.

Plusieurs constats peuvent être faits sur le territoire :

- la forte baisse de l'emploi industriel ;
- la baisse relative de l'emploi dans le domaine de la construction ;
- la forte croissance de l'emploi de commerce ;
- le développement de l'emploi de service (exception faite des services aux entreprises).

La formation constitue un enjeu **au niveau de la Bande Rhénane Nord et un enjeu à aborder en synergie avec un territoire plus vaste** (Haguenau) qui dispose d'une université de niveau DUT adaptée aux besoins des entreprises industrielles. Il convient de rappeler que dans le territoire de Haguenau-Saverne, parmi les apprentis (entrée 2016 = résidant dans ce territoire et qui suivent une formation au niveau bac et infra bac) près de 53% suivent leur formation sur le territoire et près de 84% ont trouvé leur employeur sur le territoire. Par contre, les chiffres analogues pour les apprentis post bac sont relativement bas : 23% suivent leur formation sur le territoire et 50% ont trouvé dans le territoire.

Les métiers surreprésentés dans le bassin d'emploi de Haguenau-Saverne sont notamment les régleurs qualifiés d'équipements, les techniciens des méthodes de fabrication, les ouvriers non qualifiés en électricité – électronique et les monteurs mécaniciens.

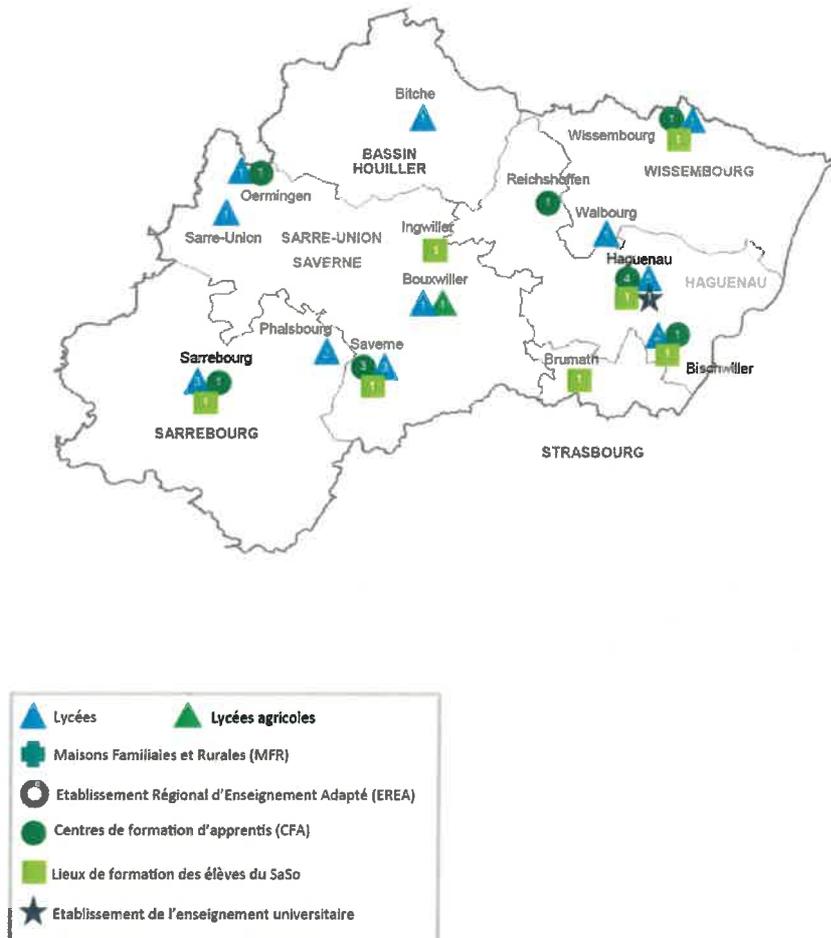
L'industrie a perdu 3.5% des effectifs entre 2013 et 2017 (source Acooss), la construction 9.5%, le commerce 1.8%. Seul le secteur des services voit croître le nombre d'emplois.

Les principales tensions sur le marché du travail (source pôle emploi selon libellé ROME) sont : assistanat commercial, relation technico commerciale, construction en béton, pose de fermetures menuisées,

restauration et cuisine, peinture industrielle, câblage électrique, installation et maintenance d'équipements industriels, RH et comptabilité et les métiers de la logistique. Les compétences les plus attendues dans le bassin (en surreprésentation) sont la conduite d'engins de chantier et de manutention et la gestion de la production.

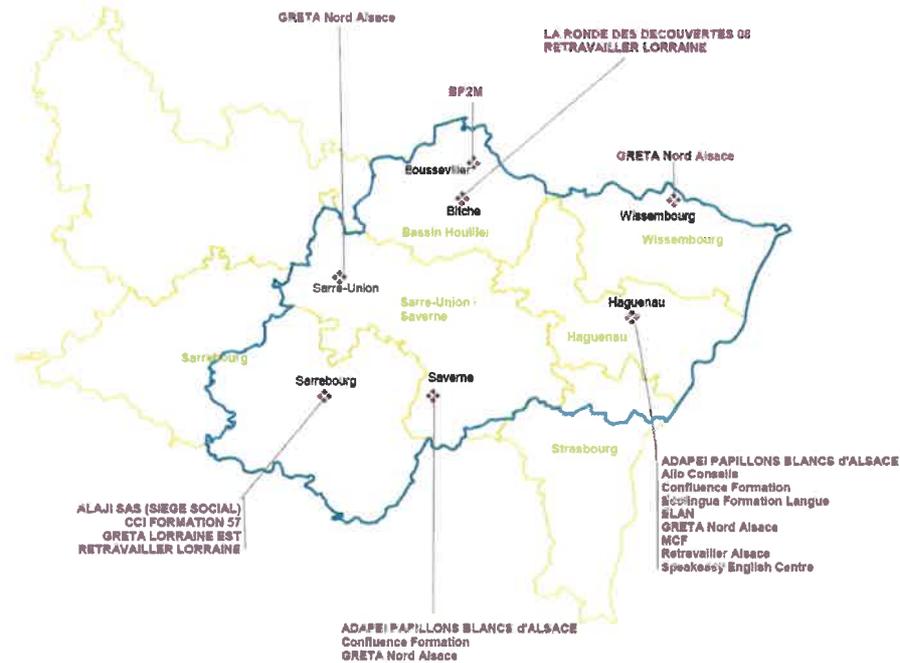
Afin d'optimiser la mise en adéquation de la formation avec l'emploi local (et notamment les métiers porteurs), l'offre de formation du territoire devra être **fondée sur le bilinguisme, la formation supérieure et l'innovation**.

Localisation des établissements de formation initiale du territoire de Savernage - Haguenau—rentrée 2016

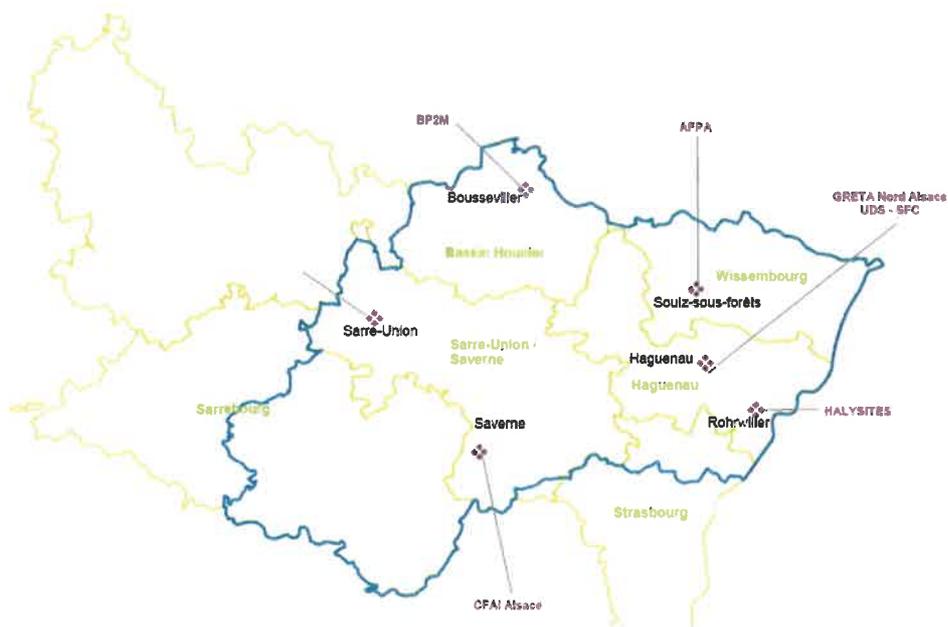


Sont identifiés sur cette carte l'ensemble des organismes de formation du territoire de la Maison de la Région de Sarre / Haguenau proposant des formations généralistes en formation continue.

Exemple de formations : Bilan de compétences, formations en langues étrangères, licence de droit, remise à niveau professionnelle, validation de projet professionnel...



Exemple de formations : BTS conception et réalisation de systèmes automatiques, Licence pro sciences, technologies, santé mention électricité et électronique spécialité systèmes électriques et réseaux industriels, CQPM pilote de systèmes de production automatisée, Titre professionnel technicien(ne) de maintenance industrielle...



Le taux de scolarisation des 15-24 ans dans le bassin d'emploi est nettement en dessous du niveau du Grand Est ou du niveau national (33% dans la zone d'emploi de Wissembourg, 35.3% dans la zone d'emploi de Haguenau contre près de 50% au niveau national) même si l'élévation du niveau de formation est une tendance, elle reste au même niveau qu'en moyenne régionale.

En relation avec la stratégie de la Communauté d'Agglomération de Haguenau, la montée en qualifications et en compétences des jeunes doit également être recherchée afin de développer une culture de l'entrepreneuriat local, et de contribuer ainsi au renouveau de son attractivité.

Dans cette optique, l'alternance mériterait d'être développée, notamment dans les métiers de l'artisanat. Il conviendra en outre de faciliter la reconnaissance des formations et des diplômes de part et d'autre de la frontière, en vue notamment de favoriser l'apprentissage transfrontalier.

Parallèlement, et en tant que cheffe de file de la formation professionnelle, la Région Grand Est vise avec ses partenaires la concrétisation de plusieurs orientations :

- développer la comparaison des systèmes de formation avec ses partenaires européens pour faciliter les mobilités transfrontalières et atteindre l'objectif de double diplomation (reconnaissance bilatérale des diplômes) ;
- accompagner toute initiative visant à connaître et informer sur l'état du marché du travail et des besoins de main d'œuvre en élargissant notamment le périmètre de l'OIE (Observatoire Interrégional du marché de l'Emploi) ou des instances d'information sur l'accès au marché du travail tel le CRD Eures ;
- favoriser le développement d'une offre optimisée de formation initiale et continue, par des parcours de formations transfrontaliers, la mise en œuvre d'expérimentations en matière de formations professionnelles transfrontalières à destination des apprentis et demandeurs d'emploi (notamment dans les secteurs de l'industrie, de la logistique, du transport et du commerce), et soutenir les initiatives d'animation tel que les réseaux des développeurs de la formation transfrontalière ;
- augmenter la visibilité de l'offre de la formation professionnelle transfrontalière auprès du grand public (dès le collège et auprès des personnes sur le marché du travail) en coordonnant les initiatives et en développant des outils de communication tels que ceux réalisés dans le cadre du projet « Réussir sans frontière » (vidéos, mise à jour du site internet, élaboration de supports d'information et présence sur les salons et forums).

Dans tous ces domaines, et quand bien même les besoins de mains-d'œuvre s'avèrent plus importants au sein de certains pays partenaires (Luxembourg et Allemagne notamment), la recherche de réciprocité dans les flux de formations transfrontalières prévaut.

- développer des perspectives d'emploi plus équilibrées et accompagner la création de « tiers lieux transfrontaliers » d'exercice des activités professionnelles, de zones économiques spéciales (télétravail, entreprises multi sites de part et d'autre de la frontière, manifestations permettant aux entreprises de se développer dans les zones limitrophes) en s'appuyant sur le dispositif BeEST Export.

Toute démarche d'aménagement et/ou de développement de l'offre de formation devra ainsi s'inscrire dans ces orientations stratégiques, qu'il s'agisse d'optimiser la mise en adéquation de la formation avec l'emploi local (et notamment les métiers porteurs), le bilinguisme, la formation supérieure et l'innovation, le développement de l'entrepreneuriat local.

D'un point de vue opérationnel, **la création d'un observatoire de la formation et de l'emploi permettrait enfin d'anticiper et d'assurer une veille sur les besoins en formation localement (GPECT).**

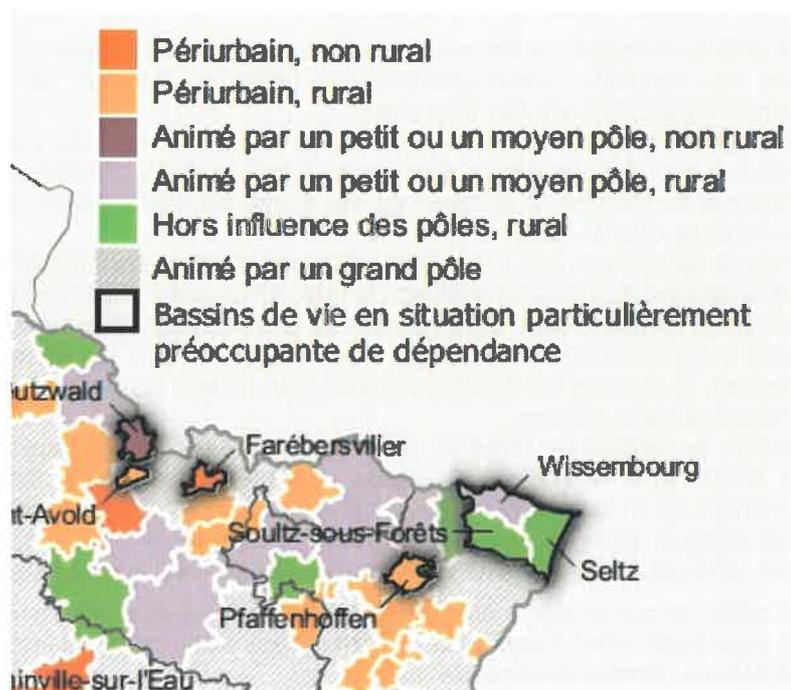
Cet observatoire devra s'envisager en lien avec la Région et l'Agence Territoriale chargées d'élaborer annuellement un diagnostic territorial partagé, ainsi qu'avec l'OREF qui coordonne les travaux réalisés en cohérence avec le CPRDFOP. L'OREF porté par l'Etat et la Région apporte des éléments quantitatifs dans la lignée de ses analyses territoriales et son ingénierie/méthodologie.

La Région met à disposition par son intermédiaire des analyses territoriales à l'échelle des Agences et des bassins d'emploi en ligne sur le site de l'OREF www.oref.grandest.fr. En 2019 va être développé un outil en ligne pour que tout un chacun puisse accéder aux données emploi formation à différentes échelles territoriales.

Synthèse / L'attractivité du territoire

La Bande Rhénane Nord est un territoire frontalier avec une bonne dynamique d'emploi qui s'explique à la fois par une activité économique favorable et par la déprise démographique côté allemand. Un tel niveau d'activités entraîne une sous-représentation des demandeurs d'emploi. La proximité de l'Allemagne et les spécificités sectorielles et futures du territoire (zones d'activités industrielles et logistiques d'ampleur) engendrent des besoins importants en compétence industrielle.

L'offre de formations initiales limitées oblige les jeunes à sortir du territoire pour se former. Des formations sur mesure organisées dans les entreprises méritent d'être développées.



Source : Insee ; 2017

TABLEAU DE SYNTHÈSE : ATTRACTIVITÉ GÉNÉRALE DE LA BANDE RHÉNANE NORD

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Attractivité économique se traduisant par des emplois liés à la proximité de l'Allemagne ▪ Des réserves foncières et projets de ZAE ▪ Tissu économique diversifié ▪ Patrimoine valorisable du point de vue touristique ▪ Plans d'eau, ports, gravières disposant d'un potentiel loisirs et économique ▪ Stratégie en matière de développement de la promotion touristique (organisation, structuration) ▪ Vision de la vocation des zones d'activités ▪ Emplois orientés à la baisse ▪ Attractivité résidentielle ▪ Barrage hydroélectrique, géothermie en eau profonde 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Foncier d'entreprise sujet à des contraintes environnementales ▪ Concurrence territoriale forte (attractivité de l'Eurométropole, dynamique du secteur Haguenau-Brumath et du Baden Wurtemberg) ▪ Absence d'hébergement haut de gamme ▪ Tissu d'entreprises locales (auto entreprises, télétravail...) peu identifié ▪ Manque agence intérim, antenne emploi. ▪ Panorama de l'action locale à développer (réseau, animation...) ▪ Dépendance vis-à-vis de l'attractivité résidentielle de l'Eurométropole ▪ Moindre coopération avec les territoires voisins
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Schéma et stratégie de commercialisation pour l'accueil d'entreprises à l'échelle des 17 communes ▪ vaste ZA commercialisable à court terme (80 ha commercialisables) ▪ Action du territoire pour une stratégie foncière adaptée ▪ Spécialisation ou vocation des zones d'activités et volonté de mettre en place des synergies ▪ Profiter d'un développement économique pour favoriser l'émergence des services aux entreprises et habitants ▪ Développement de la coopération transfrontalière ▪ Structurer les offices de tourisme et créer une nouvelle synergie entre le tourisme, les commerçants et les artisans (potiers) ▪ S'affirmer (SRADDET, SRDEII) ▪ Recherche de complémentarités - réciprocity avec les métropoles 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Perdre des emplois industriels ▪ Utiliser du foncier au détriment de l'économie agricole ▪ Contraintes PPRI ▪ Equilibre financier des projets stratégiques (coût de sortie des terrains notamment des friches) ▪ Développement contraint autour d'un pôle majeur (Outlet favoriser la durabilité du concept) ▪ A terme, disparition de la poterie artisanale locale ▪ S'affirmer au sens de la Bande Rhénane Nord à côté de l'Eurométropole Eco 2030 et Technoregion de Karlsruhe ▪ Rhin = axe fluvial et transport à maintenir (problématique hauteur, température du Rhin)

TABLEAU DE SYNTHÈSE : ATTRACTIVITÉ DE LA BANDE RHÉNANE NORD POUR L'IMPLANTATION EN ZAE

	FORCES / OPPORTUNITES	FAIBLESSES / MENACES
	<p>Des polarités économiques importantes (visibilité départementale, régionale, transfrontalière). Trois centralités économiques importantes sont affichées à l'échelle de la Bande Rhénane Nord, s'appuyant notamment sur l'utilisation des friches économiques. Ces trois pôles majeurs (qui regroupent des potentialités foncières réparties sur plusieurs communes limitrophes) sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lauterbourg (vocation industrielle et logistique) ; - Drusenheim-Herrlisheim (vocation principalement industrielle, mais également accueil possible d'entreprises de logistique à forte valeur ajoutée ; offre foncière pour des projets économiques structurants ou innovants à l'échelle départementale et/ou transfrontalière mais également possibilité de répondre à des besoins de proximité : PME-PMI) : reconquête de friche ; - Beinheim (vocation industrielle) - Roppenheim (vocation agro-alimentaire, tourisme commercial, prestation de services : proximité notamment de l'aéroport de Baden-Baden). 	<p>Aléas environnement</p> <p>Séquence Eviter, Réduire, compenser</p> <p>Risques PPRi/PPRT</p>
Infrastructures et équipements	<ul style="list-style-type: none"> - Très bonne desserte du territoire grâce à la proximité immédiate de l'A35, au passage de la ligne TER Strasbourg – Lauterbourg et à la présence du Rhin (« les 3 R ») - Accessibilité à la gare TGV de Strasbourg en 30 minutes - Proximité de l'aéroport de Baden-Baden à 30 km - Travaux en cours du GCO amélioreront l'accessibilité au territoire depuis le sud de Strasbourg - THD en cours de déploiement 	<ul style="list-style-type: none"> - Quelques difficultés citées en matière de logement malgré une offre immobilière existante - Peu de lignes de bus et faible amplitude horaire (absence de ligne de bus transfrontalière)
Main d'œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Taux de chômage moins élevé que sur le département du Bas-Rhin 	<ul style="list-style-type: none"> - Part de la population possédant des diplômes d'enseignement supérieur

	<p>(notamment du fait de nombreux travailleurs transfrontaliers)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Proximité des métropoles de Strasbourg et de Karlsruhe permettant la disponibilité d'un vivier de compétences et de main d'œuvre qualifiée pour les entreprises - Présence d'une population ouvrière habituée à travailler dans l'industrie et apportant satisfaction aux entreprises locales 	<p>significativement plus faible qu'à l'échelle du département</p> <ul style="list-style-type: none"> - Attractivité de l'Eurométropole de Strasbourg et de l'Allemagne qui « aspirent » une part de la main d'œuvre (quel que soit le niveau de qualification)
<p>Environnement économique</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Force de l'industrie et de l'activité de construction avec notamment la présence de quelques fleurons sur ces domaines - Création du village de marques à Roppenheim ayant généré de très nombreux emplois et attirant une population sur un large périmètre - Relative stabilité de l'emploi entre 2014 et 2015 malgré les difficultés rencontrées par l'industrie (compensation par la tertiairisation des activités et notamment via la création du village de marques) - Présence de l'autre côté de la frontière du Bade-Wurtemberg (région riche et dynamique) engendrant des besoins (Ex. : sous-traitance) déjà saisis ou à saisir 	<ul style="list-style-type: none"> - Dépendance de l'économie locale à la santé de ses fleurons (Ex. : baisse importante en proportion de l'emploi industriel sur le territoire du fait des difficultés rencontrées par certaines entreprises industrielles) - Faiblesse des services aux entreprises (- 12 pts par rapport au Bas-Rhin) notamment dans les activités scientifiques et techniques - Forte baisse de la création d'établissements - Manque constaté par certains acteurs de sous-traitants industriels - Concurrence des territoires voisins notamment l'Allemagne pour l'industrie
<p>Image et qualité de vie</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Territoire attractif pour sa qualité de vie - Présence de nombreux équipements favorisant l'implantation / le maintien de la population sur le territoire - Possibilité de bénéficier des équipements et services des territoires voisins en compléments de ceux présents sur la Bande Rhénane 	<ul style="list-style-type: none"> - Non possibilité de couvrir l'ensemble des besoins en matière d'équipements et de services pour les entreprises et pour la population - Difficulté pour attirer des profils CSP+ préférant les environnements urbains
<p>Appui des acteurs locaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombreuses entreprises considérant le travail des Communautés de communes et des communes comme très positif pour le territoire et son développement économique (appui aux entreprises) avec une prise de compétence des communautés de communes - Taille critique suffisante pour avoir les ressources pour stimuler le développement économique du territoire - Appui sur les acteurs départementaux, régionaux et transfrontaliers 	<ul style="list-style-type: none"> - Nécessité d'œuvrer au développement en prenant appui sur les partenariats publics – privés (concession d'aménagement, partenariat avec Port Autonome de Strasbourg pour le port de Lauterbourg...) pour gagner en fiabilité et crédibilité auprès des institutionnels (Région, Département..).

AXES STRATEGIQUES

Sur la base de ces éléments, le territoire de la Bande Rhénane Nord a identifié les axes stratégiques suivants et les actions qui en découlent, compatibles avec les axes stratégiques du SRDEII, à savoir :

Axe 1 : ASSURER LA VOCATION INDUSTRIELLE ET ECONOMIQUE DE LA BANDE RHENANE NORD PAR DES ZONES D'ACTIVITES DE QUALITE

Il s'agit de maintenir et de développer l'industrialisation autour des 3 pôles majeurs : Port de Lauterbourg / ZAE DH / site Roquette à Beinheim. Des espaces d'accueil pour les entreprises doivent répondre en outre à la nécessité de construire un tissu économique complémentaire (l'industrie ne peut se développer sans sous-traitance, activités connexes).

Le territoire étant doté d'excellentes potentialités, les aménagements des projets développés par la collectivité doivent pouvoir se faire en partenariat public/privé conformément aux souhaits exprimés par la Région Grand Est.

Ainsi dans le cadre de la requalification des anciennes raffineries de Strasbourg le concessionnaire pour l'aménagement et la commercialisation viennent d'être désignés sur la base de critères juridiques, économiques et qualitatifs.

Le Port de Lauterbourg, potentiellement hinterland de Rotterdam, bénéficie du soutien du Port Autonome de Lauterbourg ; il représente une opportunité pour toute l'Alsace du Nord.

L'entreprise Roquette Frères dans le cadre de son projet de géothermie en eau profonde a bénéficié de divers soutiens et représente une entreprise participant ainsi à la transition énergétique (à Rittershoffen, se trouve la première centrale de géothermie profonde à vocation industrielle. Elle est la première centrale énergétique à alimenter directement, sous forme de vapeur, à partir de la chaleur de l'eau géothermale, le site de production du Groupe Roquette à Beinheim). Ce projet permet à cette usine d'amidon d'économiser 39 000 tonnes de CO2 par an et complète la chaudière à biomasse après un investissement de 20 millions d'euros (Roquette Frères a compté sur ces deux nouvelles sources d'énergie pour réduire de 75 % sa consommation de gaz. Trois associés portent le projet géothermique au sein de la société Ecogi, créée avec Roquette, l'ES et la caisse des dépôts et de consignations.

Le développement de l'immobilier d'entreprises : hôtel d'entreprises / tiers lieux et espaces de co-working passe surtout par la réflexion engagée par l'aménageur en entrée de zone de la ZAE de Drusenheim-Herrlisheim.

D'un point de vue général, la reconquête des friches (autre que la ZAE DH) doit rester une priorité et s'orienter vers la requalification industrielle du site lorsque cela paraît économiquement préférable.

Le défi numérique et environnemental sera au service du développement industriel de ces zones face aux principaux défis : digitalisation de l'économie, verdissement de la société. Développer des filières de formation spécifiques pour ces métiers innovants apparaît essentiel

Axe 2 : PROSPECTION ET PROMOTION EXOGENE ET ENDOGENE DANS UN CONTEXTE TRANSFRONTALIER

Renforcer l'attractivité et l'animation économique du territoire constitue une priorité. Cela passe notamment par la promotion du territoire / attractivité économique des bassins d'emplois / prospection. Il s'agit de travailler avec les outils existants à savoir l'agence de développement économique (ADIRA), développer le volet et les partenariats transfrontaliers avec PAMINA notamment avec la participation à des salons : EXPO REAL / SIMI / MIPIM.

Axe 3. DEVELOPPER LA FORMATION ET L'EMPLOI DANS UN CONTEXTE TRANSFRONTALIER

L'enjeu est de positiver la situation transfrontalière qui constitue une opportunité dans la mesure où il est possible de concilier formation bilingue et attractivité des entreprises installées en France. Le territoire s'insère dans un contexte commercial transfrontalier. Positiver les échanges commerciaux dès lors qu'ils freinent l'évasion massive commerciale : le centre de marques qui emploie des français et des allemands, l'extension du centre de marques qui vise une zone de chalandise transfrontalière.

Il convient dans un premier temps de faire un état des lieux avec la Région Grand Est en charge de cette thématique pour affiner la connaissance des enjeux transfrontaliers en matière d'emploi et d'organiser une meilleure connaissance fine des besoins des entreprises. Cela devra permettre de renforcer le travail sur la formation initiale avec le secteur de Haguenau (lycées DUT ...), de mener une réflexion complémentaire sur un lycée proposant des formations ciblées et professionnalisation dans la Bande Rhénane Nord et de repérer les projets des entreprises qui pourraient être mutualisés ou créés au sein des entreprises pour répondre à leurs besoins de main d'œuvre qualifiée.

Travailler sur le besoin de formation pour les entreprises présentes sur le territoire sujettes aux problématiques de recrutement semble une priorité. Le but est de définir les besoins des entreprises et développer des formations attractives dans des entreprises en France qui soient attractives pour limiter l'évasion de l'autre côté du Rhin.

AXE 4. MAINTIEN ET DIVERSIFICATION DE FILIERES

- La poterie : IGP, lutte contre les malfaçons ; Promouvoir les métiers de l'artisanat, secteur d'activité porteur d'emplois et de savoir-faire d'excellence, notamment en partenariat avec la chambre de métiers d'Alsace
- Le commerce (Extension de l'Outlet, soutien et animation du commerce de proximité et cœurs de ville...)
- Le tourisme en tant que vecteur de développement économique

AXE 5. ECONOMIE ET TRANSITIONS

- Transition énergétique : mobiliser nos gisements alternatifs d'énergie dont la géothermie, la méthanisation, etc. Points d'attention : dans le contexte de changement climatique et de transition énergétique qui est le nôtre, l'Alsace du Nord a la chance de disposer d'un centre de recherches mondialement connu et reconnu dans le domaine de la géothermie, avec une première application industrielle prometteuse. Les développements en cours laissent entrevoir diverses perspectives qui pourraient offrir au grand territoire de nouvelles opportunités de diversifications économiques, notamment dans le secteur agricole (à l'exemple de l'entreprise Roquette frères).
- De manière complémentaire, d'autres filières - de types biocombustibles, méthanisation, etc. - méritent d'être développées et soutenues.
- Le numérique : déploiement de la fibre optique pour les ZAE, travail avec les commerçants et artisans (cf UPER et son application mobile), Zone d'innovation dans le projet d'aménagement de la ZAE (NEXITY – Alpha) ; Aider au « virage numérique » de nos petites et moyennes entreprises du secteur de l'économie résidentielle (artisanat, commerce de proximité, services à la personne, etc.) Point d'attention : l'économie dite résidentielle concerne toutes les entreprises qui produisent des biens et services destinés à la population présente sur un territoire donné. C'est souvent dans ce secteur économique, notamment dans les services « traditionnels », que les enjeux du « virage numérique » sont les moins perçus

VOLET 1 : PROJETS STRUCTURANTS

La Région et le Territoire de la Bande Rhénane Nord identifient et flèchent dans ce volet les projets concrets du territoire, d'entreprises ou de services aux entreprises suivants, dont le caractère structurant découle des enjeux prioritaires pour l'avenir économique du territoire en lien avec le SRDEII, dans l'optique de pérenniser une activité, d'optimiser ou d'amplifier une bonne pratique ou encore d'expérimenter.

ENJEU 1 – RENFORCER L'ATTRACTIVITE ET L'ANIMATION ECONOMIQUE DU TERRITOIRE

Le constat a été établi que le territoire souffre d'un déficit d'image. La concurrence farouche qui s'exerce entre les territoires amène à repenser l'organisation des acteurs en matière de développement économique et à envisager un travail partenarial.

Bien que le territoire ne possède pas une densité d'entreprises industrielles comme le territoire de l'agglomération de Haguenau, il possède des fleurons tels : DOW (2 sites), Roquette Frères, Eiffage, le groupe Tellos, Weinerberger ...).

Action 1.1. : Organiser la prospection et la promotion dans un contexte transfrontalier

Objectifs : Promotion du territoire / attractivité économique des bassins d'emplois / prospection à 360 °

Action 1.1.1. : Construction d'une image attractive et d'un rayonnement transfrontalier, en s'appuyant à la fois sur sa position géographique privilégiée, son accessibilité, son dynamisme économique et la coopération transfrontalière. Les entreprises partagent d'ailleurs cette nécessité de renforcer l'attractivité de la Bande Rhénane.

Concernant tout particulièrement ses relations avec l'Allemagne, la Bande Rhénane se doit de renforcer son attractivité à travers un lobby en direction des décideurs politiques allemands. Il s'agit globalement de renforcer la visibilité outre-Rhin et de mieux accompagner les entreprises en zone frontalière sur un marché allemand fortement concurrentiel mais qui peut aussi être essentiel pour l'export. Un des enjeux sous-jacents concerne la maîtrise des langues étrangères : l'anglais mais aussi l'allemand.

Il s'agit de travailler avec l'agence de développement économique (ADIRA), développer le volet et les partenariats transfrontaliers avec PAMINA notamment dans un contexte fort de la TechnoRegion de Karlsruhe.

La Région Grand Est apportera sa contribution à cet objectif par la plateforme linguistique innovante, mise en œuvre dans le cadre du CPRDFOP. Il s'agit d'un outil de formation à destination de tout demandeur d'emploi afin d'acquérir les compétences linguistiques en anglais et allemand nécessaire à leur insertion professionnelle. Cette plateforme permet la formation à tous les niveaux, du grand débutant au perfectionnement.

De même, pour le port de Lauterbourg, il y a lieu de poursuivre ou de renforcer les actions de promotion engagées par le Port Autonome de Strasbourg en lien avec les partenaires institutionnels.

Action 1.1.2. : déployer un plan de prospection : organiser la participation à des salons EXPO REAL / SIMI / MIPIM / et salons spécifiques à la logistique pour le Port de Lauterbourg

Action 1.1.3. Autres actions spécifiques de prospection

Sont envisageables dans le cadre d'un plan de prospection opérationnel : action de proximité côté français et allemand s'appuyant sur la communication et la constitution d'un réseau de prescription (Création des fichiers d'entreprises (françaises et allemandes), créer et animer un réseau de prescription, s'appuyer sur un liste de structures pouvant jouer un rôle d'ambassadeur (entreprises-phares du territoire, ADIRA, CCI, CMA, banques, avocats d'affaires, experts-comptables, MEDEF local, ALSABAIL, ALSACE CAPITAL ...), engager une action de communication différenciée (CCI allemandes), réaliser un réseau de veille économique partagé (veille presse, veille digitale, présence sur des salons, marketing direct, valorisation de contacts pris au cours des missions réalisées, recours à réseaux).

Cette démarche s'inscrira dans la politique régionale de développement de l'attractivité de la Région Grand Est, qui accompagne les entreprises pour leur présence aux salons internationaux.

- Partenaires : Région Grand Est, ADIRA, Agence d'attractivité, chambres consulaires, PETR, EPCI, PAS, PAMINA

Action 1.2 : Animer le tissu économique local

Objectifs : Développer les actions avec les entreprises du territoire, organiser la mise en réseau.

Il s'agit de travailler sur des rencontres et événements avec l'agence de développement économique et / ou d'autres réseaux (ex : Alsace Entreprendre, RESILIAN, le Centre des jeunes dirigeants, l'Association Progrès Management ...).

Ce réseau sera inclus dans l'animation économique Be Est mise en œuvre par la Région.

Action 1.2.1. Animation et représentation au sein du Conseil de Développement

Il s'agira de poursuivre l'animation engagée au sein du Conseil de Développement du PETR en voie de création et auprès des entreprises ; il est possible de prendre appui sur les démarches Plan Climat du territoire (Atelier Economie au sein du Club Climat, ...). Il convient de s'appuyer sur quelques entreprises leaders (2 – 3) également impliquées dans des dynamiques (RESILIAN...).

Action 1.2.2. Réseau Be Est

Le réseau de la Région Grand Est Be Est Développeurs, mis en œuvre dans le cadre du SRDEII dédié à l'accompagnement des entreprises permettra aux développeurs locaux de détecter les

porteurs de projet afin qu'ils puissent bénéficier du dispositif d'aide de la Région Grand Est, être mis en relation avec des conseillers spécialisés dans la création, la reprises, le développement d'entreprises ...

- Partenaires : Région Grand Est, ADIRA, chambres consulaires, EPCI, PETR

ENJEU 2 –METTRE EN ADEQUATION L'EMPLOI ET LA FORMATION ADAPTES AUX BESOINS DES ENTREPRISES

La formation constitue un enjeu pour la Bande Rhénane Nord qu'il faudra aborder au-delà du territoire (en synergie avec Haguenau tout en tenant compte du contexte transfrontalier).

Action 2.1. Développer les connaissances sur l'emploi et la formation à 360°, mettre en place un observatoire et une plate-forme territoriale de la formation des compétences et de l'emploi à dimension transfrontalière

Objectifs : mieux comprendre les besoins et attentes des entreprises en termes d'emploi-formation

Sous actions :

- **Partager les données** sur le territoire de l'Alsace du Nord en particulier sur l'emploi transfrontalier. La Région met d'ores et déjà à disposition les données et analyses territoriales réalisées par l'OREF
- **Recenser les besoins des entreprises** et détecter les entreprises souhaitant être accompagnées en lien avec la politique régionale pour la formation des demandeurs d'emploi. Les Communautés de communes et le PETR informeront la Maison de la Région des échanges en la matière avec les entreprises du territoire
- **Etudier de manière approfondie l'offre de formation du territoire fondée sur le bilinguisme, la formation supérieure et l'innovation** en vue d'optimiser la mise en adéquation de la formation avec l'emploi local, le contexte transfrontalier et le besoin des entreprises actuelles ou souhaitant s'implanter dans le territoire (et notamment les métiers porteurs). Cet aspect devra s'articuler avec les formations présentes dans la Communauté d'Agglomération de Haguenau, appuyé sur l'IUT (et avec l'Eurométropole).

La Région Grand Est, dans le cadre de ses compétences en formation professionnelle travaille avec les entreprises afin de déterminer les besoins et de mettre en œuvre les formations des demandeurs d'emploi en adéquation avec les postes à pourvoir dans le territoire. Ce travail s'appuie sur le service Développement Territorial de la Maison de la Région Saverne-Haguenau qui est en relation avec les entreprises, les organismes de formation et les accompagnateurs des demandeurs d'emploi. La connaissance territoriale est également assise sur les travaux de l'OREF.

Le PETR et / ou les Communautés de communes seront associés aux travaux des Comités locaux de développement des Compétences afin de développer encore les partages d'information dans ce domaine.

- Partenaires : Région Grand Est, PETR, EPCI, PAMINA, ADEUS, insertion et emploi / Département, chambres consulaires, OREF, acteurs de la formation et de l'emploi, pôle emploi, mission locale

Action 2.2. Conforter et renforcer l'offre en matière de formation initiale notamment l'enseignement supérieur en tenant compte des besoins du territoire

Cet axe est à développer en lien avec l'agglomération de Haguenau et en lien avec **le projet de « lycée professionnel » inscrit dans le SCoT de la Bande Rhénane Nord**. A partir de 2020 avec la réforme, il s'agit de voir quelles branches ou entreprises pourraient porter cette création tout en garantissant la bonne articulation avec l'appareil de formation existant. La mise en œuvre d'une éventuelle formation en l'alternance dans la Bande Rhénane Nord s'articulera avec les formations proposées dans les territoires voisins.

Pour le port de Lauterbourg, il convient de travailler sur les métiers de la logistique, et pour la ZAE de Drusenheim-Herrlisheim, sur l'emploi dans l'industrie / l'innovation.

- Partenaires : Région Grand Est, CA Haguenau, PAS, universités, acteurs de la formation, pôle emploi, mission locale.

Action 2.3. Tenir compte de la réforme de l'apprentissage et permettre aux entreprises de développer des centres de formation interne en complémentarité des centres de formation existants (CFA...).

Il s'agit d'abord de veiller à optimiser la bonne utilisation des plateaux techniques publics existants. Afin de tenir compte de **l'évolution législative sur la formation** en entreprise, certaines entreprises situées dans la Bande Rhénane Nord ont engagé une réflexion importante à ce sujet, **exprimé un besoin ou engagé une démarche** : Groupe Tellos (ex directeur AFPA) avec mise en place d'une formation au sein de la branche fibre du Groupe Tellos...

ENJEU 3 – FAVORISER L'ACCUEIL DES ENTREPRISES PAR LE DEVELOPPEMENT D'UNE OFFRE FONCIERE ET IMMOBILIERE ECONOMIQUE ADAPTEE NOTAMMENT DANS LE CADRE DE LA RECONVERSION DES FRICHES

Action 3.1. Conforter les entreprises implantées et favoriser l'accueil de nouvelles entreprises

La politique foncière économique dans sa dimension de planification relève notamment du SCoT de la Bande Rhénane Nord approuvé en 2013, du PLUI du Pays Rhénan arrêté en janvier 2019 (et approuvé d'ici fin 2019), dans les documents d'urbanisme de la Plaine du Rhin (PLU, POS).

Ces documents prévoient notamment l'extension ou l'aménagement des sites existants. A noter que les trois polarités économiques principales sont rentrées dans la phase opérationnelle depuis l'approbation du SCoT.

Les EPCI compétents et aptes à la mise en œuvre veillent également à la modernisation des ZAE existantes : connexion à la fibre optique / très haut débit, travaux d'aménagement divers, mise en place de signalétique, services aux entreprises ...

Sous action : **Un schéma d'ensemble de vocation des zones activités** pourrait également être engagé sur le territoire par les EPCI.

- Partenaires : PETR, EPCI,.

Les communautés de communes informeront la Région des travaux en la matière, notamment en lien avec le SRADDET, la politique friche et THD.

Action 3.2. Maintenir et développer l'industrialisation de la Bande Rhénane autour de projets structurants

L'industrialisation de la Bande Rhénane Nord passe par les 3 pôles majeurs : ZAE Drusenheim-Herrlisheim / Parc de la Forêt à Beinheim/ Port de Lauterbourg. L'industrie ne peut se développer sans sous-traitance, activités connexes. Le territoire propose des espaces d'accueil pour les entreprises, assure la construction d'un tissu économique complémentaire.

Les pôles majeurs présentent des caractéristiques – thématiques complémentaires :

- *Aménagement de la ZAE Drusenheim - Herrlisheim : projet développé par la collectivité dans le cadre de la requalification des anciennes raffineries de Strasbourg / concessionnaire pour l'aménagement et la commercialisation (permettant de répondre à la demande – partenaire : aménageur)*
- *Port de Lauterbourg et rayonnement – zone d'intérêt pour les entreprises : lien entre le port de Lauterbourg, les grandes entreprises du territoire et point particulier sur la complémentarité avec la ZAE mais au-delà travailler le positionnement du PAS // ports maritimes*
- *Parc de la Forêt à Beinheim dans lequel se situe l'entreprise Roquette Frères : transition énergétique - développement du site.*

Afin de permettre l'industrialisation de ces sites, les aménageurs et entreprises ont besoin d'une approche coordonnée en réseau au plus près pour les **accompagner sur leurs problématiques ou sur les enjeux innovants ou les enjeux concrets d'implantation (entreprises 4.0, transition énergétique, révolution numérique, recherche de solutions pour les aléas et conditions de la séquence évitement – réduction - compensation... dans le cadre des projets d'extension).**

- Partenaires : Région Grand Est, EPCI, PAS, Aménageur de la ZAE Drusenheim-Herrlisheim.

Action 3.3. Développer une ZAE nouvelle génération dans le cadre de la réhabilitation des anciennes raffineries de Strasbourg à Drusenheim-Herrlisheim dans le cadre d'un partenariat public-privé

Une zone d'activités portée par un aménageur privé en lien avec les collectivités : synergie à mettre en place avec la Région

La Communauté de Communes du Pays Rhénan a acquis en 2015 le site des Anciennes Raffineries de Strasbourg afin de développer une zone d'activités économique. La Région Grand Est a accompagné la collectivité jusqu'à la reprise du site par la collectivité et associée aux différentes étapes de réflexion. Par courrier du 16 septembre 2016, la Région qui œuvre pour une cohésion entre les sites des anciennes raffineries de Reichstett et celui de Drusenheim-Herrlisheim a émis le souhait d'être partenaire à travers une convention de partenariat, d'un projet consolidé par un portage public privé. Aussi la Communauté de Communes du Pays Rhénan a orienté ses réflexions dès 2017 et lancé un appel d'offres dans le cadre d'une concession d'Aménagement permettant à la collectivité dans le cadre de ce montage juridique spécifique de limiter ses dépenses (*acquisitions immobilières nécessaires à l'opération auprès de la collectivité par le concessionnaire, de faire supporter le risque financier*

à un tiers contractualisé le *financement de l'opération et la gestion financière de l'opération d'environ 30 Millions d'euros HT*)

Ce montage est une véritable plus-value pour la collectivité qui voit la réalisation de cette zone d'activités de grande envergure par des professionnels de l'aménagement : Villes et Projets (filiale du groupe nationale Nexity) et Alpha aménagement (filiale du groupe régional Tellos)

La collectivité a établi contractuellement les conditions d'échanges et de validation du projet dans sa mise en œuvre (ce qui permet de développer un véritable partenariat public-privé et d'associer la Région Grand Est, cheffe de file de la compétence de développement économique dans la dynamique de cette zone d'activités au plus près des enjeux des entreprises qui souhaiteront s'y implanter).

Positionnement de la zone d'activités

Les 5 principes du projet de l'aménageur sont les suivants : connectivité, environnement (eau et paysage), mutabilité, pérennité et durabilité, innovation.

Il conviendra de mener des actions pour accompagner les ambitions :

- **Anticiper les besoins des entreprises et des modes de travail** (télétravail, délocalisation).
- D'engager une réflexion sur le développement d'une **offre type immobilier d'entreprise** répondant à cette demande (hôtel d'entreprises, tiers-lieux ...).
- Développer un « **village de l'innovation** » intégré dans le projet.
- Répondre à l'**objectif de labélisation et de certification environnementale** affichée par l'aménageur.

Des développements spécifiques sont à l'étude par l'aménageur et peuvent nécessiter des approches complémentaires (**hypothèse réseau de chaleur, éventualité d'un projet de méthanisation adossé à la ZAE, accès ferré...**).

Sous action / Pistes de travail avec la Région : **4.0 / Industrie du futur / transition écologique**

- Partenaires : Etat (démarche Territoire d'Industrie), Région Grand Est, CC Pays Rhénan, Aménageur privé

Action 3.4. Port de Lauterbourg / mise en place d'un comité de pilotage

Le développement des ports dans leur ensemble étant essentiel pour la vitalité économique de la région métropolitaine du Rhin Supérieur, l'étude des besoins à moyen et long terme en plateformes intermodales menée en 2006 par la Région Alsace a proposé à l'horizon 2020 un scénario avec 3 sites intermodaux dans le Bas-Rhin dont 2 dans la Bande Rhénane Nord (Lauterbourg, Strasbourg Port du Rhin et Herrlisheim), et dont 2 sites rail-route à dominante maritime (Strasbourg Port de Rhin avec terminal conteneurs et chantier rail-route, et Herrlisheim avec rail-route). Plus récemment, on voit que la visibilité mondiale de l'Alsace est d'abord identifiée par sa position « bord de Rhin » (Source étude Adira ; analyse des projets exogènes 2009 – 2014).

Il convient de mener une action pour que les perspectives, orientations de développement soient discutées collectivement avec les acteurs au niveau local et à l'échelle du Rhin jusqu'à Lauterbourg (Etat, Région, Département, EMS/PAS et échelle PETR, EPCI, communes...). Concernant la gestion portuaire une multiplicité de statuts existe au niveau du Rhin

La vocation logistique et le transport combiné de Lauterbourg permet de créer de nouvelles capacités avec de nouvelles prestations complémentaires à plus de 60 kms (Lauterbourg).

La bande rhénane se situe à côté de la principale artère de communication fluviale européenne qui marque l'histoire et l'identité économique du territoire.

Des actions sont à mener pour relever les enjeux et défis portuaires dans la Bande Rhénane Nord

Sous actions :

- les trafics de produits pondéreux ont tendance à baisser au profit de produits manufacturés à plus grande valeur ajoutée, cette situation pourra faire de ce tronçon du Rhin de Strasbourg à Lauterbourg une zone avancée des ports de Rotterdam ou Anvers dans la mesure où l'action se fait de manière forte, puissante et coordonnée ;

- il convient **d'engager une discussion globale pour profiter des ports et darses existants pour décentraliser des activités du Port Autonome** pour

- Développer les ports le long de la voie en complémentarité avec le Port Autonome de Strasbourg ;

- Faire de l'accueil des entreprises logistiques à Lauterbourg une priorité ;

- Le maintien d'un bon niveau d'accès aux ports et darses, (route d'accès, route VNF...) ;

- Un espace géré de façon responsable : il est nécessaire de constituer des réserves foncières destinées aux projets futurs et de réserver dans les différents plans d'urbanisme les corridors permettant la réalisation des infrastructures ferroviaires et/ou routières. La concertation permanente entre l'ensemble des acteurs sur un espace de cohérence est indispensable.

Il convient d'engager une dynamique coordonnée à l'initiative de la Bande Rhénane Nord avec le soutien des institutions. La Bande Rhénane Nord souhaitera mener des actions de sensibilisation à ces enjeux.

Action 3.5. Soutenir des projets structurants de requalification de friches

Au-delà du projet de requalification des anciennes raffineries de Strasbourg, il s'agit de détecter les disponibilités foncières et les friches sur l'ensemble du territoire dans un souci de bonne anticipation. Ce travail s'appuiera sur la plateforme régionale du foncier.

Sous actions :

Une **coordination des acteurs** est souhaitée pour prendre part à la définition des projets de reconversion.

Il convient de **faciliter les reconversions dans un objectif global d'optimisation du foncier (problématique de zone inondables, dépollutions)**.

Des sites à risque sont identifiés avant qu'ils ne soient classés en friche (ancien site TCR à Kilstett, ancienne scierie Maeschler à Soufflenheim...).

- Partenaires : Région Grand Est pour la requalification des friches, ADEME, Services de l'Etat (DREAL, DDT), EPCI

Action 4.1. Développer l'économie touristique

Des démarches peuvent être entreprises sur le positionnement « Bords du Rhin – Rhéna » avec une offre d'hébergement et de loisirs adaptés au tourisme d'itinérance et notamment au tourisme à vélo. Il convient d'adapter l'offre touristique à l'évolution des tendances et modes de consommation des clients (évolution forte et rapide des usages, notamment sous l'effet des transitions écologique et digitale).

Sous-Action 4.1.1. : soutenir le développement complémentaire du centre de marques (10 ha) reconnu comme projet d'intérêt stratégique (SCoT, PPRi de la Moder).

Le centre de marques de Roppenheim accueille 630 emplois actuellement sur le site avec 1,5 million de visiteurs. Ce centre est l'une des principales destinations. Il y a lieu également de soutenir la reconnaissance d'un projet d'intérêt stratégique (extension Outlet 10 ha pour des équipements de services de type Hôtellerie ou loisirs complémentaires et à l'échelle du Rhin Supérieur).

Sous-Action 4.1.2. : développer l'offre hôtelière en lien avec le dispositif « soutien à l'hôtellerie » de la Région

La Bande Rhénane dispose d'un potentiel de développement ; des projets privés nécessitent un soutien notamment en matière de création d'hébergements hôteliers :

- développement de l'hébergement à proximité immédiate du Golf de Soufflenheim,
- développement d'une offre de loisirs et d'hébergement à proximité de l'Outlet
- soutien à l'extension de l'hôtellerie existante (Centre de la commune de Roppenheim, hôtelier à Drusenheim...)
- développement hôtelier en zone d'activité (clientèle affaires)

Sous-Action 4.1.3. : développer l'offre insolite en lien avec le dispositif « hébergements insolites » de la Région

Les collectivités cherchent également à diversifier le public en hôtellerie de plein air

- HLL afin de diversifier la clientèle des campings (Lauterbourg Roeschwoog...)
- gîtes à proximité de plan d'eau (pods à Roeschwoog) ou sur gravière (gîtes flottants à Seltz)
- projet d'extension et de diversification dans la zone de loisirs de Lauterbourg...

La Région accompagnera les projets du territoire dans le cadre du schéma Régional de développement du Tourisme – SRDT.

Sous-Action 4.1.4 : accompagner les projets structurants dans la cadre du dispositif des pôles d'attractivité du Grand Est

Les Communautés de communes et le PETR souhaitent développer un Concept Porte de France au **Pont de Gamsheim** et d'une manière générale des projets touristiques qui améliorent les passages transfrontaliers. La réflexion est portée par l'association transfrontalière Passage 309 en capacité d'animer et de mobiliser les partenariats transfrontaliers. Ce pôle touristique majeur pourra trouver des partenariats publics privés et des aides européennes. La maîtrise d'ouvrage ou le montage financier et juridique sera à déterminer à l'issue des études de concept. Le projet peut s'adosser sur un projet structurant avec VNF (nouveau ponton pour

croisiéristes et à proximité immédiate **port d'Offendorf labellisé Pavillon bleu** (projet) / CF étude de marché VNF.

Une réflexion pourrait également être menée quant à l'aménagement touristique structurant qui viendrait renforcer utilement l'offre de découverte de la poterie et soutenir la volonté des potiers de développer leur image et leur savoir-faire.

Ce développement de l'accueil pourra se concrétiser par une amélioration des services et la transformation des aires d'autoroutes actuelles en aires d'autoroute accueillantes en tant que vitrine ou porte d'entrée Alsace / France (plateforme douanière de Scheibenhard, aire d'autoroute de Kilstett, aire d'autoroute de Roeschwoog).

Sous-Action 4.1.5 : structuration et mise en tourisme économique de la filière Vélo

Le territoire a des projets de mise en tourisme de l'offre « Vélo » à l'échelle d'un ou de plusieurs itinéraires phares inscrits dans les schémas d'itinéraire cyclable (schéma existant dans la Plaine du Rhin, en cours d'élaboration 2019 dans le Pays Rhéнан).

Lorsque des itinéraires visent la mise en œuvre du schéma national des Véloroutes et Voies Vertes et qu'ils ont l'accord en vue de leur inscription, ou qu'ils bénéficient de financements INTERREG, le dispositif de la Région pourra venir en appui pour soutenir les projets qui peuvent générer des initiatives économiques.

Action 4.2. Développer et maintenir l'économie de proximité (Union des Professionnels de Espace Rhéнан / OCM / salon des artisans) – travailler sur la mutation des habitudes de consommation.

Outre les actions à mener pour poursuivre le soutien au commerce de proximité ou à la vitalité commerciale de centre bourg,

Sous Action 4.2.1. Dans le domaine de l'urbanisme, mettre en place un observatoire de suivi local et étudier davantage les polarités commerciales transfrontalières.

La position frontalière du territoire est également un élément de contexte important. Ce sont d'une part les pôles urbains allemands (Rastatt, Baden-Baden...), mais également l'offre située à proximité immédiate des passages sur le Rhin qui influent sur les comportements de consommation des ménages du Bas-Rhin (différence de prix entre Allemagne et France sur certains produits). D'où un contexte concurrentiel et transfrontalier limitant les potentialités de développement dans la Bande Rhénane Nord pour certains types d'achats. D'où également un enjeu de complémentarité des développements dans la Bande Rhénane Nord avec ceux des territoires limitrophes.

Le territoire dispose d'études commerciales (en vue du DAC adopté en 2013, dossier CDAC, Opérations Collectives de Modernisation...). Il convient de prévoir un meilleur suivi dans un contexte global de risque de friches commerciales dans les prochaines décennies. Ces études peuvent se faire à l'échelle du SCoT ou des EPCI dont la compétence commerce a été précisée en décembre 2018.

Action 4.3. Maintenir la filière de la poterie

Il convient de soutenir le maintien de cette activité en difficulté concernant l'artisanat, la poterie, selon le registre des entreprises de la CMA, dans le territoire de la Bande Rhénane Nord. La fabrication d'articles Céramiques à usage domestique ou ornemental (NAFA 2341ZZ) au 1er janvier 2018 concerne 18 entreprises, compte 65 salariés. 55% des chefs d'entreprise ont plus de 55 ans ; 13 ont le titre d'Artisan et 2 le titre d'Artisan Maître.

Le développement marketing, l'innovation - design et la formation professionnelle constituent des enjeux importants.

- Le développement d'une stratégie harmonisée visera à accompagner la création-transmission-reprise des entreprises artisanales.
- La préparation de l'artisanat de demain : faciliter l'intégration des innovations, intégrer les dimensions liées au développement durable, ouvrir l'artisanat au numérique (notamment par le conseil, la formation et le soutien à l'investissement), favoriser l'obtention des labellisations et des certifications parfois indispensables pour accéder à certains marchés ;
- L'obtention de soutiens financiers pour des projets de développement : soutien aux investissements matériels (outil productif) et immatériels (R&D, conseil, études, etc.) ;
- L'accroissement du développement commercial des entreprises artisanales, par exemple par un accès facilité aux marchés publics, aux marchés transfrontaliers, aux salons spécialisés, etc.

La présence de potiers artisanaux dans le territoire est un enjeu à la fois touristique, artisanal et patrimonial. Le soutien à ce domaine d'excellence sera articulé avec les ambitions du POCE de l'Alsace du nord.

Sous Action 4.3.1. : Aide à l'obtention de l'IGP pour faire face à la concurrence asiatique

L'action a pour objectifs de :

- Garantir la qualité et les caractéristiques du produit et du savoir-faire dont l'origine géographique est valorisée
- Mettre en valeur des techniques de fabrication et des traditions associées au lieu d'origine
- Sauvegarder des entreprises et des emplois

Dans la lutte contre la concurrence des produits asiatiques, la piste de l'Indication Géographique Protégée de produits Industriels et Artisanaux (IGPIA) est essentielle : elle peut sauver des entreprises ; sans cette protection certaines entreprises ne peuvent survivre.

Les bénéfices attendus sont multiples :

- Garantie des pouvoirs publics sur la qualité et l'authenticité des produits
- Responsabiliser les actes d'achats
- Augmenter la valeur-ajoutée des produits pour les artisans
- Avoir un savoir-faire reconnu
- Avoir une meilleure protection contre la concurrence déloyale
- Pour les collectivités : protection du patrimoine local, redynamisation du territoire, attractivité économique et touristique, notoriété générale

Sous Action 4.3.2. Accompagnement dans la démarche collective

L'enjeu est de faciliter l'intégration des innovations, intégrer les dimensions liées au développement durable, ouvrir la poterie au numérique (notamment par le conseil, la formation et le soutien à l'investissement), favoriser l'obtention d'autres labellisations et de certifications parfois indispensables pour accéder à certains marchés.

L'action pourra s'inscrire dans des dispositifs et dans un plan d'actions global de l'association en faveur de la sauvegarde de la poterie. D'un point de vue général il y a un besoin de cette filière de type « ingénieur méthodes » et/ou « chef de produits » pour soutenir l'association et ses adhérents après l'obtention de l'IGP.

Sous Action 4.3.3. Soutien à la communication et à des manifestations des métiers d'art après l'obtention de l'IGP (communication de lancement)

La communication se fera de manière coordonnée avec les actions de promotion touristique. Néanmoins l'association des potiers envisage d'organiser des manifestations à caractère économique et de métiers d'art pour faire la promotion de leur savoir-faire et de l'IGP. Une manifestation d'envergure pourrait éventuellement être organisée autour des métiers de la poterie dans le cadre des manifestations organisées par la Région sur les métiers d'art.

ENJEU 5 – MISE EN ŒUVRE DE LA DECLINAISON DES PLANS CLIMAT EXISTANTS

Transition énergétique

En juin dernier le comité syndical du PETR s'est engagé vers la mise en place d'un Plan Climat à l'échelle de la Bande Rhénane.

Le Plan Climat règlementaire actuellement dans sa phase d'élaboration d'un Plan d'actions Citoyen dégage de nombreuses pistes qu'il conviendra de soumettre à la validation par les élus. Outre la volonté de concentrer géographiquement les industries et éviter la démultiplication des sites (ZAE) :

- Sensibiliser les entreprises et soutenir leurs efforts en faveur du climat : accompagner, soutenir les entreprises sur la possibilité de réaliser un bilan carbone, assorti de préconisations – voir les accompagner dans leur mise en œuvre.
- Se mettre en relation régulière avec la Chambre de commerce et d'Industrie, l'Ademe, la Région, et tous les acteurs de la transition écologique travaillant avec le monde économique
- Soutenir et accompagner la mise en place d'un Club RSE local, informer...
- Inciter les entreprises à limiter l'éclairage.
- Mettre en place une filière pour le recyclage des palettes.
- Mettre en place une filière pour la méthanisation des déchets organiques professionnels.
- Initier des Plans de déplacement interentreprises dans les ZA.
- Sensibiliser les entreprises, et notamment les commerces, au respect de la loi sur l'extinction nocturne des enseignes, des bureaux et des magasins – et étendre cette sensibilisation à l'éclairage des parkings de la grande distribution.
- Développer les espaces de services mutualisés (restauration, bureaux et salles de réunion partagés...
- Faire en sorte que les entreprises choisies pour les futures ZA soient le plus possible neutres en carbone; végétalisation, panneaux solaires et pourquoi pas méthanisation
- Aide les entreprises locales à développer une économie circulaire, à l'échelle du territoire.
- Valoriser les efforts engagés par les entreprises locales, et soutenir l'économie verte.
- Recenser les entreprises qui agissent pour l'innovation durable (membres de Idee Alsace...)
- Agir pour les nouvelles énergies, auprès du secteur industriel et commercial
- Sur la base du cadastre solaire réalisé, contacter les entreprises – et les exploitants agricoles - dont les bâtiments peuvent héberger des équipements photovoltaïques, et leur proposer des solutions adaptées.
- Mener la réflexion sur les conditions nécessaires pour réaliser les zones d'activité des zones d'excellence environnementale, et de production énergétique.
- Gestion des déchets : méthanisation / mise en place d'une déchetterie pour les entreprises.
- Etc...

Les communautés de communes et le PETR souhaitent **la mise en place d'une deuxième turbine au barrage hydroélectrique de Gamsheim** et le **développement de Roquette Frères sur la géothermie à eau profonde.**

La Région pourra soutenir les actions des EPCI convergeant vers la mise en œuvre du SRADDET et mobilisant une ou plusieurs entreprises.

Le soutien régional s'inscrira dans le cadre de Climaxion, programme conjoint Région Grand Est / ADEME pour les démarches d'EIT, d'économie circulaire, d'efficacité énergétique des procédés ou de développement des énergies renouvelables. L'accompagnement des entreprises se fera également dans le cadre du plan régional pour l'industrie du futur.

Transition écologique, gestion des risques

Les trois enjeux majeurs sur le territoire concernent la ressource sol, le fonctionnement hydraulique et le fonctionnement écologique. Plus de 130 entreprises sont concernées par le risque inondation et donc soumises à des contraintes dans leur souhait de développement. Une attention particulière sera portée aux conditions nécessaires au maintien et/ou au développement de ces entreprises dans le territoire.

VOLET 2 : AIDES DIRECTES AUX ENTREPRISES

Les parties conviennent de se donner un temps de réflexion pour envisager, le cas échéant, de compléter les dispositifs régionaux d'aides aux entreprises en corrélation avec les principaux enjeux identifiés dans le POCE.

Une convention au profit de la plateforme d'Initiative Locale d'Alsace du Nord pourra être envisagée en accord avec la Région Grand Est et selon les objectifs exprimés.

VOLET 3 : COORDINATION ET EFFICACITE DE L'ACTION PUBLIQUE

La structuration et la coordination des acteurs doit fonder sur trois engagements clairs : la co-construction, la transparence et le dialogue dans le cadre de l'ingénierie de mise en œuvre :

- Le territoire de la Bande Rhénane Nord adhère aux côtés de la Région Grand Est pleinement à l'objectif d'efficacité et de lisibilité de l'action publique et fait des propositions en ce sens.
- De manière générale, le territoire de la Bande Rhénane Nord s'engage à relayer, sur son territoire et auprès de ses partenaires, l'ensemble des informations régionales : diffusion de règlements, information sur les manifestations, aide à l'engagement des réunions locales, ainsi que des actions régionales, afin d'en améliorer leur visibilité et leur connaissance (dont l'industrie et l'agriculture du futur, l'artisanat de demain, la création d'entreprises, ...).

- Les Communautés de Communes de la Plaine du Rhin et du Pays Rhénan adhèrent pleinement aux côtés de la Région Grand Est à l'objectif d'efficacité et de lisibilité de l'action publique et fait des propositions en ce sens.
- De manière générale, des Communautés de Communes de la Plaine du Rhin et du Pays Rhénan s'engagent à relayer, sur son territoire et auprès de ses partenaires, l'ensemble des informations régionales : diffusion de règlements, information sur les manifestations, aide à l'engagement des réunions locales, ainsi que des actions régionales, afin d'en améliorer leur visibilité et leur connaissance (dont l'industrie et l'agriculture du futur, l'artisanat de demain, la création d'entreprises, ...).
- Les Communautés de communes de la Plaine du Rhin et du Pays Rhénan et la Région Grand Est s'engagent à partager l'information, notamment en ce qui concerne les aides régionales aux entreprises du territoire. Il s'agit notamment de s'appuyer sur les compétences de chaque structure et assurer une coopération étroite entre les services chargés de mettre en œuvre les actions communes.

Pour mettre en œuvre leurs actions, la Région, le PETR de la Bande Rhénane Nord et les Communautés de Communes de la Plaine du Rhin et du Pays Rhénan précisent les modalités de coopération sur les points suivants :

- ✓ L'attractivité économique pour le maintien et le développement d'activités sur le territoire :

La Région Grand Est et les Communautés de Communes de la Plaine du Rhin et du Pays Rhénan partagent une responsabilité de premier plan dans le soutien au développement économique du territoire. Conjointement, elles entendent la traduire dans le cadre de l'animation du réseau des développeurs économiques proposé par la Région Grand Est.

- Avoir une bonne connaissance de l'ensemble de l'écosystème local et régional afin d'assurer quel que soit le sujet le bon aiguillage des entreprises ;
- dans la logique de subsidiarité, aiguiller l'entreprise vers l'interlocuteur le mieux à même de répondre à l'enjeu spécifique et au besoin exprimé ;
- partager l'information et les données dans une démarche proactive d'accompagnement des entreprises ;
- faciliter la mise en place et alimenter un outil permettant de systématiser et de fluidifier ce partage d'informations.

Il s'agira également d'identifier sur le territoire les filières porteuses sur lesquels les Communautés de Communes de la Plaine du Rhin et du Pays Rhénan pourraient intervenir dans le cadre de ses actions de prospection.

- ✓ Le suivi des projets d'entreprise

- La Région et les Communautés de Communes de la Plaine du Rhin et du Pays Rhénan ont intérêt à une détection réciproque des projets : la Maison de Région Saverne-Haguenau, les Communautés de Communes de la Plaine du Rhin et du Pays Rhénan sont les deux portes d'entrée des porteurs de projets ;
- des échanges réguliers sont organisés sur les dossiers des entreprises et la Région, les Communautés de Communes de la Plaine du Rhin et du Pays Rhénan ainsi que l'ADIRA

- les Communautés de Communes de la Plaine du Rhin et du Pays Rhénan pourront apporter son aide et son relais auprès des entreprises pour le montage des dossiers. L'instruction de certaines aides directes aux entreprises est réalisée en proximité, au sein de la Maison de Région Saverne-Haguenau ;

Les Communautés de communes de la Plaine du Rhin et du Pays Rhénan pourront apporter son aide et son relais auprès des entreprises pour le montage des dossiers.

- la Région et les Communautés de Communes de la Plaine du Rhin et du Pays Rhénan communiquent auprès des entreprises sur les outils d'intervention en soutien à l'activité économique et à l'innovation déployés en partenariat, afin de renforcer la lisibilité de l'offre d'accompagnement et de financement et être dans la bonne anticipation dans le cas d'entreprises en difficulté ;
- les Communautés de Communes de la Plaine du Rhin et du Pays Rhénan apportent leur contribution au sein de la dynamique de réseaux instaurée par la Région et la Maison de Région Saverne-Haguenau (services de l'Etat, chambres consulaires, ADIRA, structures d'accompagnement de la création-reprise d'entreprise, de l'ESS, de l'innovation...), dans le cadre d'une approche globale de conduite et de suivi des projets d'entreprises du territoire (information, formation, expertise technique, mobilisation d'acteurs et de financements...) pour une réactivité renforcée au bénéfice du porteur de projet.

✓ Les conditions favorables à la création et reprise d'entreprise

Comme indiqué dans le diagnostic, les Communautés de communes de la Plaine du Rhin et du Pays Rhénan ont la volonté de soutenir le réseau d'appui à la création d'emploi.

Forte de ce réseau d'acteurs de la création qui est un atout pour le territoire, avec des collaborations qu'il convient de maintenir et d'appuyer, les Communautés de Communes de la Plaine du Rhin et du Pays Rhénan participeront au comité territorial de coordination qui met en œuvre et adapte au niveau local les actions définies par le Réseau Be EST Entreprendre.

Ce comité territorial de coordination animé par la Maison de Région Saverne-Haguenau a pour objectif, d'une part, d'assurer le suivi des services fournis par les opérateurs qui ont été sélectionnés pour l'accompagnement et le financement des porteurs de projet, d'autre part, l'animation des travaux et la coordination des opérateurs et des acteurs du territoire en matière de création et de reprise d'entreprises. Sa composition comprend des primo-accompagnateurs (CCI, CMA, Pôle Emploi, EPCI avec leur pépinière, ...) et des structures-outils.

✓ La participation au Réseau Des Développeurs du Grand Est

Les Communautés de Communes de la Plaine du Rhin et du Pays Rhénan rejoignent le Réseau Des Développeurs du Grand Est pour partager son expérience et son expertise en matière de développement économique dans l'objectif de mieux accompagner les entreprises de son territoire.

Constitué des consulaires territoriaux, des référents des agences de développement économique, des développeurs des EPCI du Grand Est, etc., il est animé à l'échelle régionale.

Les Communautés de Communes de la Plaine du Rhin et du Pays Rhénan font ainsi partie d'un réseau d'échanges et de montée en compétence qui instaure une « communauté de pratiques et d'outils ».

Elles bénéficient des outils, services et formations mis en place dans le cadre du déploiement de ce réseau suite aux besoins exprimés par les développeurs lors de leur entrée dans le réseau.

La Région animatrice et fédératrice, contribue, grâce à ce réseau, à la structuration des développeurs économiques *via* un partage d'informations et un échange de bonnes pratiques, et concourt ainsi à rendre l'action publique au service des entreprises plus coordonnée, cohérente et lisible sur l'ensemble du territoire du Grand Est.

Le réseau permet de solliciter les expertises qui y sont présentes sur tous les dossiers pour lesquels une compétence spécifique sera nécessaire. De la même manière, les Communautés de Communes de la Plaine du Rhin et du Pays Rhénan mettront à disposition leurs propres expertises au service des développeurs du réseau.

Enfin, les Communautés de Communes de la Plaine du Rhin et du Pays Rhénan sollicitent l'expertise de la Région en matière d'animation territoriale dans le cadre des POCE : fonctionnement sur les autres territoires avec les agences de développement, les consulaires, intercommunalités...

- ✓ L'adaptation des compétences et le traitement des problèmes de recrutement en lien avec le CPRDFOP et sa gouvernance régionale et territoriale

La coordination des acteurs en matière d'emploi/formation se fait dans le respect de la gouvernance mise en place dans le cadre du CPRDFOP de la Région « Performance Grand Est » et des CTDC (Comités Territoriaux de Développement des Compétences) qu'il installe, et en cohérence avec les orientations opérationnelles des Contrats d'Objectifs Territoriaux (<https://www.grandest.fr/politiques-publiques/performance-grandest>).

- Le PETR de la Bande Rhénane Nord, les Communautés de Communes de la Plaine du Rhin et du Pays Rhénan peuvent faire remonter des informations relatives aux problèmes de formation et de recrutement aux instances prévues à cet effet : au sein du Comité Territorial de Développement des Compétences piloté par la Maison de Région Saverne - Haguenau.
- En tant que de besoins, la Région mobilise ses outils (OREF, COT, formations innovantes, formations sur-mesure en entreprises...) et ses dispositifs en matière d'emploi-formation.
- Mise en place sur le territoire du rendez-vous des compétences à destination des entreprises, afin que celles-ci puissent exprimer leurs besoins en matière de recrutement et de formations et ainsi élaborer des actions concrètes en réponse à leurs attentes.

Pour chacune de ces thématiques, la Région, le PETR de la Bande Rhénane Nord, les Communautés de communes de la Plaine du Rhin et du Pays Rhénan œuvrent ensemble à l'attractivité du Grand Est et des territoires, ce qui passe nécessairement par une **connaissance fine des entreprises du territoire** et par un **partage et relais** à bon escient des actualités, données et informations stratégiques de nature économique et financière, à proportion des capacités de chacun à les produire, les géo-localiser le cas échéant et à les communiquer.

GOUVERNANCE DU PACTE OFFENSIVE CROISSANCE EMPLOI

Enfin, la Région, le PETR de la Bande Rhénane Nord et les Communautés de Communes de la Plaine du Rhin et du Pays Rhéna se mettent d'accord sur le pilotage du POCE :

- le portage et les référents Région / PETR de la Bande Rhénane Nord / Communautés de communes de la Plaine du Rhin et du Pays Rhéna :

→ la Région désigne son représentant élu en les personnes de :

- o Mme Lilla MERABET, Vice-Présidente,

→ le PETR de la Bande Rhénane Nord désigne son représentant élu en les personnes de :

- o M. Denis HOMMEL, Président,

→ la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin désigne son Président et ses représentants en charge en les personnes de :

- o M. Bernard HENTSCH, Président

→ la Communauté de Communes du Pays Rhéna désigne son Président et ses représentants en charge en les personnes de :

- o M. Louis BECKER, Président

la périodicité des points d'avancement : la Région, le PETR et les Communautés de Communes de la Plaine du Rhin et du Pays Rhéna organisent un échange régulier à raison d'au moins une réunion annuelle sur les actions de développement économique et d'innovation sur le territoire au titre du POCE et sur l'impact de ces actions ;

l'animation et le suivi de la mise en œuvre avec la Maison de Région Saverne-Haguenau;

l'évaluation s'appuiera sur un certain nombre d'indicateurs à suivre (indicateurs d'impact et de résultat consolidés sur les aides accordées, sur l'avancement des opérations structurantes, sur la santé de l'économie locale...), en complément éventuel des indicateurs par opération (nombre d'entreprises accompagnées...).

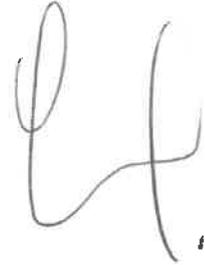
Fait à Herrlisheim, en 4 exemplaires, le 22 octobre 2019

La Région Grand Est,



Jean ROTTNER
Président

Le Syndicat du PETR de la Bande Rhénane
Nord



Denis HOMMEL
Président

La Communauté de Communes de la Plaine du
Rhin



Bernard HENTSCH
Président

La Communauté de Communes du Pays Rhénan



Louis BECKER
Président